

APERÇU HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE

S'il fallait s'en rapporter à la légende, la ville de Mons remonterait à Jules César. Des annalistes ont soutenu très sérieusement cette opinion, plus enclins à attribuer à la capitale du Hainaut une origine illustre qu'à respecter scrupuleusement les données historiques. Les Commentaires du célèbre général romain sont muets sur ce point. *Quintus Cicero*, son lieutenant, vint-il établir un camp sur l'éminence où Mons a pris naissance? Mystère. Tout ce qu'il est permis d'attester, c'est qu'il exista en ces lieux, à l'époque gallo-romaine, un camp ou un château fortifié. Mons était désigné alors sous le nom de *Castris locus*. C'est l'opinion du savant Schayes, qui dit que « l'érection du camp ou du château de Mons ne remonte pas au delà des III^e, IV^e ou V^e siècle, lorsque les irruptions continuelles des barbares obligèrent les Romains non seulement à fortifier leurs villes et les bourgades du nord des Gaules, mais encore à établir des camps fixes ou des châteaux sur tous les points les plus susceptibles de défense. »

Vers 630, la région où la ville s'élève aujourd'hui présentait un aspect lugubre. Les restes de la forteresse en ruines étaient entoués au sein d'immenses forêts coupées de marécages. La Haine et la Trouille roulaient leurs eaux à travers ces solitudes. C'est cependant en ce milieu désolé que saint Ghislain avait

projeté de créer un monastère, mais il ne donna point suite à cette idée et fonda son abbaye sur l'emplacement actuel de la ville qui porte son nom. Sainte Waudru résolut alors de faire construire un lieu de retraite à *Castri locis*. Hidulphe, qui avait épousé Aye, cousine de sainte Waudru, fit bâtir au sommet de la montagne une demeure seigneuriale, qu'un ouragan détruisit bientôt après son érection. A ce château, peu en harmonie avec les goûts de sainte Waudru, succéda un modeste oratoire, qui fut dressé sur le flanc de la montagne et dédié à saint Pierre. Waudru reçut le voile des mains de saint Aubert, évêque de Cambrai, puis elle se retira dans sa retraite, où elle fut suivie par de nobles dames qui avaient sollicité l'honneur de vivre sous sa loi. Ce monastère devait devenir le berceau de la ville de Mons. Des colons vinrent s'établir aux environs. Un village s'y forma et ne tarda pas à se développer. L'historien De Bousou dit même que dès 804, la ville, quoique très petite encore et ouverte de tous côtés, était néanmoins si peuplée et si fréquentée par les étrangers qu'on la regardait déjà comme la principale cité du pays. Il va même jusqu'à ajouter que l'empereur Charlemagne la déclara la capitale de la province. Cette opinion ne s'appuie sur aucun document scientifique sérieux. L'on peut dire toutefois que, dès le milieu du x^e siècle, sa population était déjà assez considérable pour se diviser en deux paroisses, Saint-Germain et Sainte-Waudru. On ignore quand fut construite la première de ces deux églises et quand la seconde fut érigée en paroisse, tout en demeurant chapelle de la communauté de filles. Cette communauté avait été constituée en chapitre par Bruno ou Brunon, archevêque de Cologne, à peu près à la même époque que celle où il institua les chanoines de Saint-Germain.

Le chapitre de Sainte-Waudru était alors un corps puissant; Aye l'avait doté de plusieurs terres seigneuriales. Les chanoinesses jouissaient de nombreux privilèges, qu'elles défendirent toujours avec la plus grande énergie. De l'aveu du chapitre, les comtes de Hainaut firent ériger un donjon sur le patrimoine de Sainte-Waudru. Ce château fort, d'abord conquis et livré aux flammes, fut reconstruit ensuite. On peut se faire une idée de Mons au xii^e siècle en se représentant le monastère et ses dépendances formant, avec le château fort des comtes de Hainaut, un ensemble imposant de constructions dont le style architectural était essentiellement militaire. Son enceinte et un donjon de forme carrée, la tour Auberon, les protégeaient. Cette partie fortifiée, *castrum*, formait le couronnement d'un village dont les habitations, tantôt agglomérées, tantôt isolées, occupaient une assez vaste étendue, notamment vers le nord-est et le sud-ouest. Une bulle du pape Lucius III, en 1181, permet même de juger de l'importance que prenait le développement de la cité, par la mention des principaux édifices qui y existaient au point de vue de la religion et de la charité. Elle cite

les églises de Sainte-Waudru, de Saint-Germain et de Saint-Pierre, celle-ci située entre les deux premières, une seconde église de Saint-Pierre élevée au milieu des prés voisins du village d'Hyon, la chapelle de Saint-Nicolas en Bertaimont, la chapelle des infirmes, c'est-à-dire de l'hôpital de Saint-Nicolas en la rue d'Havré. Ce document confirme, en outre, l'église de Saint-Germain dans la possession des prés, des moulins, des courtils, des brasseries, des maisons qui lui appartiennent dans les lieux adjacents au château. Enfin, une charte de l'an 1195 constate encore l'existence de l'école au Surplis et de la chapelle des Lépreux, qui subsista au faubourg de Saint-Lazare jusqu'au XVI^e siècle.

Malheureusement, des désastres successifs vinrent frapper la cité naissante; des soldats de l'armée de Thierry d'Avesnes, alors en guerre contre Baudouin II, incendièrent l'église de Sainte-Waudru. A peine était-elle à peu près réédifiée qu'elle devint de nouveau la proie des flammes. Cet embrasement, dont les causes sont restées inconnues, détruisit en outre les églises de Saint-Germain, de Saint-Pierre et une grande partie de la ville, plongeant les habitants dans la plus grande désolation.

Il était réservé à Baudouin IV de réparer ces maux. Aidés par ses bienfaits, les bourgeois relevèrent leurs habitations. Le comte puisait dans son trésor pour reconstruire les monuments. Les travaux importants auxquels il donna l'impulsion, lui valurent le surnom d'Édificateur. Baudouin IV était entouré d'un groupe de conseillers au nombre desquels figurait le fameux Gilles de Chin, lequel, selon l'expression de De Boussu, « tua un dragon qui désoloit cette province et dont la tanière étoit dans les fonds de Wasmes ». Cette épopée chevaleresque est célèbre dans les fastes du Hainaut; aussi est-il intéressant de s'y arrêter. A cette époque lointaine, de sinistres rumeurs se répandirent dans les campagnes voisines de Mons. On parlait d'une bête monstrueuse, qui causait de terribles ravages dans la contrée. Non seulement elle dévorait les animaux, mais elle s'attaquait aux hommes. Jehan, écuyer du noble homme Gilles, seigneur de Chin, de Sart et de Berlaymont, avait été poursuivi par l'horrible bête, et n'avait trouvé son salut qu'en se réfugiant au sommet d'un arbre. Il avait pu alors la contempler à l'aise. Au dire de M. A.-J. Wauters, qui a fait une étude spéciale de l'aventure, « le malheureux écuyer voyait le monstre planté sur ses quatre puissantes pattes, les jarrets ployés jusqu'à terre. Il restait immobile comme un sphinx de granit, accusant sa vitalité par les seuls mouvements de sa longue queue marine, qui balayait la poussière et les pierres du chemin. Sa tête rejetée en arrière ne bougeait pas. C'était une masse énorme avec une gueule largement ouverte, et montrant deux rangées de dents acérées, enchâssées dans une formidable mâchoire. Sa crinière était hérissée et ses naseaux dilatés lançaient à droite et à gauche deux jets de vapeur lumineuse.

Des façons d'ailerons membraneux sortaient de ses flancs qui gémissaient, et l'on entendait dans le silence absolu de la nuit le cliquetis sonore des écailles brillantes dont son vaste dos était couvert. »

Jehan narra la terrible aventure à son seigneur; ce preux chevalier, qui revenait de Palestine, ne consultant que son courage, s'écria : « Avec l'aide de la Vierge Marie, mère de Dieu, je jure que je tuerai le dragon de ma main et en délivrerai mon bon pays de Hainaut. » Et bientôt, M. Wauters nous montre le sire de Chin et Jehan chevauchant de compagnie pour aller combattre le fléau de la contrée.

« — Vois-tu, Jehan, disait le sire, chemin faisant, cette aventure me rappelle celle qui m'arriva en Terre-Sainte où, luttant un jour contre un lion, je le terrassai, armé seulement de ma lance et de mon bouclier. Malgré la profonde blessure que je lui avais faite, l'animal rugissant se jeta sur moi, frappant mon bouclier de ses ongles avec tant de force qu'il en perfora le centre; et comme il ne voulait pas lâcher prise, je saisis mon épée, la même qui pend aujourd'hui à mon côté, et lui en portai un si violent coup que la patte fut tranchée et resta accrochée à mon écu. Fasse le ciel qu'aujourd'hui je ne sois pas moins heureux contre le nouvel ennemi que nous allons combattre! » Ce disant et rempli d'une noble ardeur, Gilles de Chin lança son cheval au galop et arriva bientôt devant l'église de Wasmès, où toute la troupe fit ses dévotions. Sur le coup de midi, comme l'angelus sonnait, le chevalier se dirigea, sans plus tarder, vers la tanière du monstre, avec son écuyer et deux varlets armés d'arcs et de flèches et menant les chiens. Par crainte, tout le monde était resté en arrière, attendant avec anxiété l'issue du combat.

» Gilles avançait prudemment, jetant ses regards tout autour de lui, et son cheval l'imitait, renâclant comme s'il devinait le danger. Jehan se tenait à son côté, épiant, lui aussi, l'apparition du monstre qui lui avait déjà valu une si profonde émotion.

» — Messire, dit Jehan en montrant du doigt un escarpement, voyez-vous cette colline toute couverte de broussailles? On l'appelle dans le pays la *Kouérière*. Dans la roche grisâtre, apercevez-vous ce trou béant?... C'est là.

» La troupe s'arrêta.

» — Garçons, dit le maître, laissez-moi porter le premier coup, ne courez sus à la bête qu'à mon appel. Tayaut! tayaut! lâchez les chiens.

» Les chiens partirent, le nez dans les champs; ils allaient de-ci de-là comme ils vont en temps de chasse pour faire lever le gibier et en poussant des jappements joyeux.

» Un effroyable hurlement leur répond aussitôt et le dragon apparaît tout à coup à l'entrée de sa caverne.

» Les dogues se rabattent, saisis d'effroi et éclatent en longs aboiements; les chevaux dressent leurs oreilles et soulèvent leurs crinières. Gilles baise la visière de son casque et met sa lance en arrêt. Le moment critique est arrivé.

» La bête se jette sur les chiens qu'elle disperse. Gilles pousse droit à elle et lui porte un coup terrible qui la fait bondir de côté. Son sang s'échappe à flots de la blessure et rougit le champ du combat.

» Le cheval de Jehan, effrayé, se cabre et les chiens aux abois hurlent à la bête en reculant d'épouvante vers les varlets terrifiés. Seul, le chevalier demeure impassible; retenant son coursier, les jarrets ployés, frémissant sous son étreinte, il attend la seconde attaque.

» Le dragon, acculé au roc, effrayant de laideur, la gueule écumante, les yeux dilatés, se ramasse sur lui-même, déploie ses ailes et s'élance vers le sire qui, au même instant, fond sur lui au galop, tête baissée. Comme un éclair, les deux masses se rencontrent avec un choc semblable à celui du tonnerre. La terre tremble, mais Gilles a dirigé sa lance avec tant de force et d'adresse qu'elle frappe l'animal en pleine poitrine et le transperce de part en part; l'air retentit de ses longs mugissements. Alors Gilles jette son cri de guerre.

» — Berlaymont! Berlaymont! Hardi, Jehan, hardi!...

» Et Jehan à son tour accourt à la bête.

» — Berlaymont! Berlaymont! répète l'écuyer. Oh! les gens!... Oh! les chiens!

» Et les varlets s'élancent avec les dogues et déchirent à coups de flèches et à coups de dents les flancs du monstre qui, jouant de la queue, rejette loin de lui dogues et varlets. Il se débat dans d'indescriptibles convulsions sous la lance de Gilles qui le cloue toujours au sol.

» C'est une indicible mêlée. Les rugissements effroyables du dragon joints aux appels et aux coups répétés des combattants, aux hennissements terrifiés des chevaux, aux longs aboiements des chiens en fureur, forment une horrible clameur qui sème l'épouvante.

» Mais la lutte touche à sa fin. Épuisé par le sang qu'il perd de vingt blessures, le dragon s'affaisse, exhalant un sourd râlement en même temps qu'il couvre ses vainqueurs d'une dernière bouffée de sa fétide haleine.

» Il était mort, enfin! Le pays était débarrassé du monstre redoutable. »

Lorsque Gilles de Chin périt au siège de Roucourt, on l'enterra dans l'église de Saint-Ghislain, et l'épithaphe que l'on plaça sur sa tombe confirme sa victoire sur la terrible bête. Voici cette épithaphe :

Cy gist noble et vertueux chevalier messire Gilles de Chin, en son tems seigneur de Berlaymont et chambellan de Hainau, aussi par sa femme Ide, dame de Chièvres, seigneur de Sart et de Chièvres, personnage vraiment digne de mémoire, de haut courage et entreprise, et qui grandement fut renommé par sa vaillantise et

vertu militaire, non seulement en Hainaut ains aussi par toute la France et l'Allemagne, aimé des bons, craint des malveillans, grand zélateur de l'honneur de Dieu et service d'icelui; a fait beaucoup de biens en son vivant à la maison de céans. Entre autres bienfaits mémorables on tient qu'il occit de ses propres mains, aidé de la Vierge Marie Mère de Dieu, un monstre admirable et de merveilleuse grandeur ayant la similitude d'un dragon, etc. Il mourut percé d'une lance à Roucourt.

On conserve à la bibliothèque de Mons une tête de crocodile qui pourrait bien avoir appartenu à l'animal tué par le sire de Chin. Dans un inventaire dressé en 1409, des meubles que le comte de Hainaut possédait en son hôtel à Paris, on cite une « teste de serpent, laquelle teste est menée en Haynau de par le dit seigneur »; or, au moyen âge, on désignait parfois le crocodile sous le nom de *serpent*. Cette tête fut enlevée par les Français en 1697 et emportée à Lille. On n'en obtint le retour que sur de pressantes instances; encore plusieurs dents avaient-elles été arrachées. En 1757, les habitants de Wasmes adressèrent au gouvernement autrichien une requête pour obtenir la tête dite *du dragon*, mais leur demande ne fut pas accueillie. La tête fut conservée dans la trésorerie des chartes jusqu'au moment où on la déposa à la bibliothèque publique.

Si Baudouin IV mérita le titre d'*Édificateur*, Baudouin VI ne fut pas un personnage d'une célébrité moindre. Voyons d'abord comment il arriva au pouvoir. Baudouin V, le Courageux, comte de Hainaut, avait épousé Marguerite, sœur de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. A la mort de ce dernier, à défaut d'héritiers directs, sa succession fut recueillie par la comtesse Marguerite. De cette façon, les comtés de Flandre et de Hainaut se trouvèrent réunis sur une même tête. A la mort de Baudouin V et de Marguerite, Baudouin VI, comme aîné, devint le chef des deux comtés.

Dès son avènement au pouvoir, il se signale par des actes méritoires. Il établit des greniers publics pour combattre la famine, étend les relations commerciales de ses États, décrète l'uniformité des poids et mesures, libère les étrangers des redevances municipales, diminue les impôts et réprime l'usure.

En 1197, Baudouin, uni au roi d'Angleterre, s'empare de Tournai, Douai, Saint-Omer, etc., et s'annexe ses conquêtes. En 1200, il assemble à Mons les principaux seigneurs et vassaux de sa cour de Hainaut, « à l'effet, dit Vinchant dans ses Annales, de mettre bon ordre à la police dudit pays. »

C'est le 24 juin de cette année que Baudouin octroya solennellement deux chartes célèbres, auxquelles ses conseillers donnèrent leur assentiment par « appension de leur scel et signature de leur main ». Elles forment pour ainsi dire le droit civil et le droit pénal de l'époque.

Le comte allait bientôt entreprendre son héroïque campagne d'Orient. Dans un banquet à Escri-sur-Aisne, en Champagne, où se trouvaient le comte de Hainaut

et grand nombre de chevaliers hennuyers, Foulques, curé de Neuilly-sur-Seine, vint prêcher la croisade. Tous les convives se levèrent aussitôt, et Baudouin VI prêta le serment suivant :

« Avant trois mois, je fais serment de partir pour Jérusalem et d'exterminer



La tête du dragon.

les mécréants qui ont ôté la vie à Philippe d'Alsace, mon oncle; ainsi Dieu me soit en aide. »

Ce serment fut prêté sur un paon, et répété par tous les assistants au cri de : *Diex li volt!*

Telle fut l'origine de la cinquième croisade.

En 1202, nous voyons, le jour même de la Pentecôte, Baudouin VI partir de Mons pour Venise, où il se butta à de sérieuses difficultés. Il fut contraint, pour payer la traversée sur la flotte vénitienne, de s'engager à verser au doge Dandolo plus de quatre millions de francs et à partager ensuite avec lui ses conquêtes. Mais Baudouin ne parvenant pas à acquitter entièrement la somme

promise, Venise lui suscita de nouveaux embarras, et voulut notamment utiliser le comte et son armée à l'effet de renverser la suprématie des empereurs d'Orient et de replacer sur le trône byzantin l'empereur Isaac l'Ange, alors prisonnier de son frère, qui non content de lui avoir dérobé sa couronne, lui avait fait crever les yeux. Le 7 avril 1203, Baudouin, à la tête de grandes forces au sein desquelles figuraient des troupes vénitiennes, partit pour Constantinople. Le comte de Hainaut s'empara de Byzance en moins d'un mois et y fit son entrée solennelle le 18 juillet 1203. Alexis, fils d'Isaac l'aveugle, fut rétabli sur le trône ; mais à peine y était-il installé qu'il périt étranglé. Baudouin et ses troupes, déjà en route pour Jérusalem, durent revenir sur leurs pas et reprendre de nouveau Constantinople le 12 avril 1204.

Il s'agissait d'élire un nouvel empereur. Voici comment il fut procédé à cette nomination. Quatre compétiteurs se trouvaient sur les rangs : le marquis de Montferrat, les comtes de Hainaut, de Blois et de Saint-Pol. Quatre calices furent placés sur l'autel de la chapelle du doge de Venise, au Bucoléon. Un seul contenait une hostie consacrée. Chaque fois qu'on proclamait le nom d'un des candidats, on découvrait un calice. L'hostie consacrée correspondit au nom de Baudouin.

A minuit, l'un des électeurs, l'évêque de Soissons, s'avança sous le péristyle du Bucoléon et dit : « Cette heure qui vit naître le Sauveur du monde, donne naissance à un nouvel empire : vous avez pour empereur Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut. »

Tel est le récit que les chroniques donnent de cette élection.

Le 16 mai 1204, en l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, le patriarche métropolitain sacra Baudouin empereur de Constantinople et de Roumanie ; le nouvel empereur, assis sur un trône d'or, avait à ses côtés le comte de Saint-Pol, tenant l'épée impériale, et le marquis de Montferrat portant le drapeau d'or ou *lati-clave*. L'officiant prononça devant l'assistance le mot : *Axios* (il est digne), et celle-ci s'empressa de le répéter. Aussitôt éclatèrent des chants de réjouissance. L'on présenta ensuite à Baudouin une cassolette contenant de la poussière et des ossements humains, et on brûla devant lui des étoupes pour lui rappeler le néant des grandeurs. L'histoire rapporte qu'il fit dès le début de son règne tous ses efforts pour réprimer la dissolution des mœurs, et que deux fois par semaine il faisait crier sous les voûtes du Bucoléon : « Défense à tout impudique de passer la nuit sous le même toit que l'empereur. »

Baudouin ne tarda pas à voir la révolte s'organiser dans son empire. Pour s'en rendre maître, il marcha sur Andrinople et contre les Bulgares, devenus les alliés des rebelles. L'imprudance de quelques-uns de ses chefs, peu habitués à la tactique guerrière des Bulgares, amena l'empereur à lutter dans des conditions

défavorables. Malgré les prodiges de valeur qu'il accomplit, le valeureux hennuyer, enveloppé par les barbares, tomba percé de coups dans la mêlée. Telle est du moins l'une des versions qui courent sur sa fin. D'après un autre courant d'idées, Baudouin aurait été fait prisonnier par les Bulgares et serait mort dans d'affreux supplices. D'aucuns vont même jusqu'à prétendre qu'il parvint à revenir dans le Hainaut, et qu'il y aurait été pendu à Marquette par les ordres de la comtesse Jeanne de Constantinople, sa fille.

Baudouin fut donc une des grandes figures dont l'histoire de notre pays peut s'honorer. La ville de Mons, voulant rendre à ce valeureux comte de Hainaut l'hommage dû à sa mémoire, lui a élevé, au rond-point d'Havré, une statue équestre, œuvre de mérite due au sculpteur Jacquet.

Au XIII^e siècle, Mons se développe et grandit. Des paroisses et des béguinages y sont créés. Il y existe de nombreux corps de métiers. Le Cartulaire de 1265 parle, en effet, des corbisiers, des *viesvariers* (fripiers), des merciers, des drapiers, des boulangers, des *macheliers* (bouchers). L'on y voyait un marché, un change, une halle aux draps, une halle au blé ou aux grains, une halle aux toiles. En fait de rues, le réseau devait déjà être étendu, puisqu'il est fait mention des rues de *Biertaimont*, des *Nués* (nouveaux) *Pons*, du *Parch*, de *Haverech*, de *Nimy*, de la *Cauchie*, du *Hautbos*, des *Grouseliers*, de *Kevrois*, de la *Potterie*, de *Montscouvet*, du *Fosset* et de la *Tillerie*. Mais à raison même de son étendue, la partie du territoire habité située hors la forteresse était sans protection contre les attaques de l'ennemi. Jusqu'alors, la ville n'avait encore que deux enceintes fortifiées munies soit de tours, soit de tourelles. La première n'était guère que le château fort qui donna lieu à la dénomination de *Castri locus*, et dont la tour Auberon faisait partie : celle-ci était située non pas sur l'emplacement de la rue qui porte son nom, mais sur le monticule qui domine Mons, vers la rue Notre-Dame-Débonnaire. La deuxième enceinte fut créée par Baudouin IV et par Baudouin V. De Boussu dit, en effet, que le premier augmenta le château de Mons et que le second rehaussa les murailles de la ville et y ajouta de nouvelles tours. Il n'y avait alors que deux portes de la ville, l'une située, selon toute vraisemblance, au bas de la rue Samson actuelle, l'autre au bas de la rue des Clercs. Il est bien parlé par certains historiens d'une *porte des Palis*, qu'ils placent vers la rue des Repenties, mais rien ne confirme cette assertion. Une troisième enceinte devenait donc indispensable pour protéger les nouveaux habitants disséminés au dehors. Elle fut commencée par Jean II d'Avesnes vers 1290. On conçoit qu'un semblable travail fut très laborieux et exigea nombre d'années, l'enceinte embrassant une étendue à peu près égale à celle que la ville occupe actuellement. La création de cette enceinte contribua à la prospérité de Mons, car la ville aliénait ou cédait à rente les *waressaix* communaux englobés dans la



J. M. VAUX, SC.

E. Ouzann, phot. Trans

La statue de Baudouin de Constantinople.

forteresse : des maisons y furent érigées et des rues s'y formèrent. Le lecteur se rend compte maintenant de la physionomie de la cité. Est-ce une ville proprement dite? Point encore. Elle a l'aspect d'un vaste village, semée comme elle l'est de courtils, de terres en culture, de prairies. La plupart de ses maisons étaient en torchis ou en bois et plâtrées d'argile. Des échoppes y étaient adossées, demeures de malheureux marchands. Néanmoins, de grands seigneurs y construisaient des hôtels. On y érigeait un nouvel hôtel de ville. Des couvents et des chapelles s'y établissaient. La Grand'Place y occupait l'espace qu'elle a conservé de nos jours. On captait les eaux des sources de Saint-Denis pour les amener sur le grand marché, où une fontaine monumentale était disposée à l'effet de les recevoir. Malgré les édifices dont la ville se couvrait, elle ne perdait rien de son cachet rustique. La plupart des maisons étaient agrémentées de jardins et possédaient des granges ou des grangettes. Ça et là, des groupes de jardins étaient divisés en fractions par des ruelles dites *chasses*. Sur les bords de la Trouille s'élevaient des habitations de pêcheurs. On y voyait la Grande Pêcherie, surnommée *Trou Oudart*, et la Petite Pêcherie. La ruelle des Pêcheurs rappelle ces souvenirs du passé. Ici une bergerie, là un abreuvoir, plus loin une houblonnière. Le soir venu, la cloche de retraite sonnait de bonne heure. Dès ce moment, la circulation n'était permise qu'aux habitants munis d'une lanterne. Des chaînes étaient tendues aux entrées des rues donnant accès à la Grand'Place. Les portes des ruelles étaient closes. Le silence n'était plus troublé que par le cri des veilleurs de nuit cheminant à travers la cité en répétant à chaque heure : « Réveillez-vous, vous qui dormez ; priez Dieu pour les trépassés ; il est telle heure ; » clameur lugubre peu propre à mettre les habitants en gaieté.

Voilà dans ses grandes lignes le tableau que présentait Mons à cette époque.

L'on constate au xv^e siècle un développement accentué du mouvement intellectuel. Une société de rhétorique existait à Mons vers 1431, car les rhétoriciens de la ville étaient à même de participer à des concours. Ils se trouvèrent avec ceux de Valenciennes, Douai, Cambrai, Hesdin et autres lieux circonvoisins de l'abbaye de Liessies, « à cause, dit Vinchant, que l'abbé du lieu, appelé Gilles Du Cesne, personnage vertueux et sçavant, avoit fait publier qu'une dispute de rhétorique se tiendrait en sa dite abbaye pour décider cette question : « Pour- » quoi la paix ne reconnoissoit le royaume de France. » Ce pays était alors affligé des guerres que lui suscita Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

En 1469, on trouve les amis des lettres réunis en sociétés particulières. Les joyeuses entrées et les fêtes populaires procuraient aux amateurs de poésie l'occasion de produire des vers et d'entretenir leur goût pour la rhétorique. Ils ne manquaient pas de composer des pièces versifiées lors du passage des souverains dans la cité. Le 15 novembre 1470, Marguerite d'York, épouse de

Charles le Téméraire, et la jeune Marie de Bourgogne arrivèrent à Mons. Leur entrée fut célébrée par des réjouissances variées. Outre les tentures, les draperies, les banderoles et les festons d'usage, on éleva quatre théâtres sur lesquels des poètes vinrent adresser des vers aux illustres voyageuses. La première ballade avait pour objet Judith et la crainte de Dieu; la seconde, la femme de Nabal et la miséricorde; la troisième, la sagesse et la démarche de la reine de Saba vers Salomon; la quatrième, l'amour du bien commun et Esther et Assuérus. Plus tard, nous rencontrons des détails curieux sur certaine représentation du *mystère* de la passion, qui devait avoir lieu à Mons. Le conseil de ville avait résolu que le jour de la solennité, il serait fait guet aux portes de la ville, que les chaînes de fer seraient tendues à l'entour du marché, et que chacun tiendrait ses chiens en son logis. L'archiduc Philippe le Beau, informé de cette représentation, écrivit au magistrat que comme la princesse de Castille, sa sœur, à son retour, passerait par Mons où il l'accompagnerait, on lui ferait plaisir d'ajourner la représentation à trois semaines ou à un mois, pour qu'ils pussent y assister. Le conseil de ville lui envoya une députation, afin qu'il consentit à ce que le mystère se jouât au jour précédemment fixé, vu les préparatifs faits, les grandes dépenses qu'ils avaient causées et la multitude de peuple qui devait se rendre à cette fête.

Quelle était maintenant la nature de ces solennités?

Voici en quoi consistait la représentation sur le théâtre, de la vie, la passion et la mort du Christ, d'après un annaliste : « L'on fit en cette occasion paroistre des choses étranges et pleines d'admiration; les secrets du paradis et de l'enfer estoient tout à fait prodigieux, et capables d'estre pris par la populace pour enchantement. Car l'on voyoit la Vérité, les anges et divers autres personnages descendre de bien haut, tantost visiblement, autrefois comme invisibles, puis paroistre tout à coup; de l'enfer, Lucifer s'eslevoit, sans qu'on vist comment, porté sur un dragon. La verge de Moysé, de sèche et stérile, jettoit des fleurs et des fruits; les âmes de Hérode et de Judas estoient emportées en l'air par les diables, les diables chassés des corps, les hydropiques et autres malades guéris, le tout d'une façon admirable. Icy, Jésus-Christ estoit eslevé du diable, qui rampoit le long d'une muraille plus de quarante pieds de haut; là, il se rendoit invisible; ailleurs, il se transfiguroit sur la montagne de Thabor. On y vit l'eau changée en vin, mais si mystérieusement qu'on le pouvoit croire, et plus de cent personnes de l'auditoire voulurent gouter de ce vin; les cinq pains et les deux poissons y furent semblablement multipliés et distribués à plus de mille personnes : nonobstant quoy il y en eut douze corbeilles de reste. Le figuier maudit par nostre Seigneur parut séché et les feuilles flestries en un instant. L'éclipse, le terre-tremble, le brisement des pierres et les autres

miracles advenus à la mort de nostre Seigneur furent représentés avec des nouveaux miracles. »

Vers cette même époque aussi, l'art musical progressait à Mons d'une façon très sensible. On y jouait de nombreux instruments : la trompette, le clairon, le tambourin, le hautbois, le fifre, la harpe et surtout le luth, les chansons religieuses et profanes y étaient fort en vogue dans les réjouissances publiques ou à la fin des repas. Les chantres d'église renommés pour la pureté de leur voix, étaient ordinairement mis en réquisition pour rehausser l'éclat de ces fêtes. La musique avait un rôle très restreint dans les représentations dramatiques, dites *mystères* ou *moralités*. Ce rôle était plus important aux joyeuses entrées des souverains.

Les carillons commençaient aussi à jeter dans les airs leurs notes joyeuses. Ils ne consistèrent au début qu'en accords de cloches ou sonneries harmonieuses qu'exécutaient plusieurs timbres, parfois jusqu'au nombre de neuf, ainsi que cela existait pour l'église de Sainte-Waudru.

La tour du château avait un carillon dans la seconde moitié du xv^e siècle. Le carillon moderne a trente-huit cloches, non compris le bourdon. C'est lui qui, au moyen d'un mécanisme, annonce les heures, les demi-heures, les quarts et les demi-quarts. C'est lui qui retentit allègrement toutes les fois que la ville est en liesse.

Les jours de foires et de marchés, des ménestrels étaient chargés d'égayer la population. Quatre joueurs de hautbois jouaient alors à onze heures du matin et à six heures du soir, en face de la maison de paix.

Au xv^e siècle aussi, la constitution municipale doit attirer notre attention, car elle prit alors une forme intéressante. Le magistrat se composait du mayeur, de dix échevins, de cinq hommes de loi nommés *assesseurs*, dont trois greffiers et deux conseillers pensionnaires.

Le magistrat faisait partie des états du Hainaut; de plus, six de ses membres entraient de droit au collège de la députation. La municipalité régissait les revenus de la commune, percevait les taxes locales, conférait les diverses charges dépendant du service de la ville, surveillait la comptabilité de ses receveurs. En outre, elle avait le contrôle des fabriques d'église et des établissements de charité.

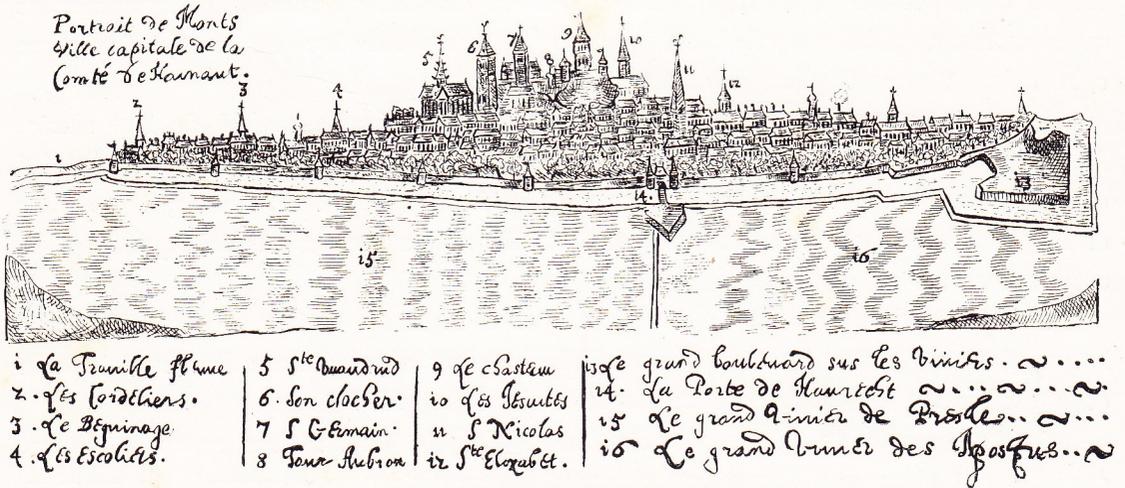
Les attributions judiciaires du magistrat étaient étendues. C'était à lui de statuer en première instance sur toute action personnelle entre bourgeois, sauf les cas où il y avait contrat authentique, circonstances dans lesquelles il appartenait à la cour d'intervenir. S'agissait-il de dettes reconnues, il prononçait en dernier ressort. Il décidait aussi des contestations relatives aux biens appelés *mains-fermes*; sa juridiction de ce chef ne s'étendait pas sur moins de quatre cents communes. Les échevins donnaient des tuteurs aux enfants mineurs; ils surveil-

laient leur gestion, dont ils demeuraient responsables. Le mayeur conservait les dépôts dits *fourmortures*.

Le magistrat jugeait aussi les contraventions, délits ou crimes commis dans la ville et sa banlieue, sauf si les inculpés relevaient d'un ordre privilégié. Ses sentences ne pouvaient être attaquées que par une sorte de recours en cassation qualifié *plainte d'excès*.

Le conseil échevinal se renouvelait chaque année. Il en était de même du conseil de ville, formé des échevins non réélus et de membres désignés par le grand bailli, représentant du souverain, jusqu'au chiffre de vingt-cinq.

Le conseil de ville intervenait à plusieurs actes du magistrat : par exemple, lorsqu'il était question de travaux considérables incombant à la commune, de



Vue de la ville de Mons en 1615.

discuter les cautions fournies par les comptables, de nommer aux places d'assesseurs, ainsi qu'à la plupart des emplois de la ville, de décider et de régler les emprunts et levées de fonds.

Dans certaines circonstances, enfin, on adjoignait au conseil soixante citoyens choisis parmi les plus recommandables de toutes les classes, dont la totalité des votes comptait pour deux voix.

Le magistrat convoquait le conseil lorsqu'il redoutait de prendre sur lui une trop grande responsabilité, et c'est la même crainte qui amenait le conseil à faire appel aux *soixante hommes*, ainsi qu'on les nommait.

Pendant le xvi^e siècle, des modifications importantes furent apportées à la voirie. Des artères nouvelles furent créées, entre autres les rues des Marcottes, de la Biche, Verte, du Miroir, de la Clef, de la Grande Triperie. Mais les

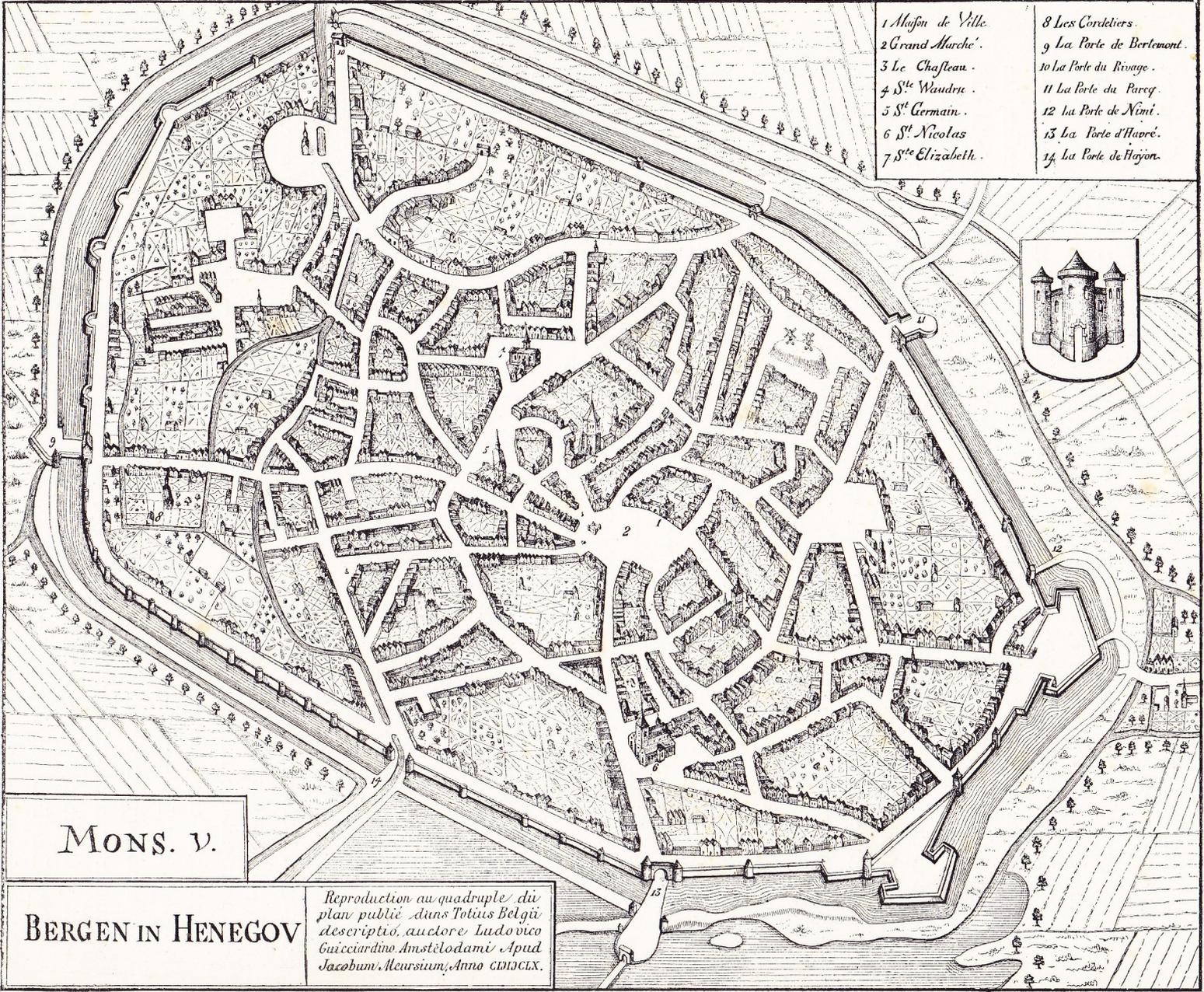
habitations que l'on érigeait dans la ville n'étaient point encore bien élégantes, puisqu'une ordonnance du magistrat, en date de 1576, défendit de bâtir « des maisons plâtrées en terre et couvertes d'estrain, » prescrivant de les construire en pierres ou en briques et de les couvrir en tuiles ou en ardoises.

Il ne tarda pas à s'opérer à Mons une véritable invasion de corporations religieuses qui dotèrent la ville de nombreux édifices, érigés dans les jardins, les prés et les terrains vagues dont nous avons signalé l'existence. L'aspect de la cité y gagna naturellement beaucoup en pittoresque, sans perdre toutefois son caractère champêtre. Nous en avons la preuve dans un fait curieux. Au moyen âge, les confréries de Saint-Antoine avaient le privilège de faire paître dans les villes un pourceau. A chaque porte où il se présentait, l'animal était nourri, par respect pour le nom du saint. Les habitants du logis ne pouvaient, du reste, le repousser. Lorsque sa présence devenait incommode, on le faisait sortir en l'attirant sur la rue avec un morceau de pain. A Mons, cet usage donna lieu à un abus que la confrérie de Saint-Antoine signala au magistrat. Le *pourceau Saint-Antoine*, ainsi qu'on appelait le porc privilégié, était porteur d'une clochette, afin qu'il pût être reconnu par la population. Or, d'autres habitants appendirent également un semblable appareil sonore au cou de leurs porcs, afin qu'ils pussent aussi errer par la ville. Cette multiplication des pourceaux Saint-Antoine irrita la confrérie, qui en appela au magistrat. Ce dernier rendit une ordonnance enjoignant aux sergents d'arrêter tous les porcs vagabondant dans la ville et de ne relâcher que celui appartenant à la chapelle. Il fallut donc une décision du magistrat pour empêcher les porcs d'errer paisiblement à travers les rues de la ville. Voilà qui donne une idée de la physionomie que celle-ci devrait présenter.

Le xvi^e siècle fut pour la Belgique entière une période néfaste. Elle amena parmi nous le duc d'Albe, de sinistre mémoire. Mons devait, lui aussi, payer son tribut au sanguinaire lieutenant de Philippe II. Nous venons de voir que les corporations religieuses s'étaient établies nombreuses dans la ville. L'influence qu'elles y exerçaient, toute en faveur de l'esprit de soumission à l'Église romaine, avait amené la généralité des habitants à rester attachés au catholicisme. Aussi la population ne croyait-elle rien avoir à redouter des édits lancés contre les hérétiques. Mais une autre cause de mécontentement contre le régime espagnol ne tarda pas à se produire. L'imposition des dixième et centième deniers excita la haine des citoyens, qui tentèrent de se soustraire autant que possible à ces contributions aussi ruineuses qu'odieuses. D'Albe, pour châtier Mons, le priva de ses franchises et y établit une forte garnison. Mais l'attitude hostile de nombreuses villes des Pays-Bas l'obligea à rappeler ses troupes et à employer une [partie de l'artillerie des remparts. C'est ce moment que Louis de Nassau jugea favorable pour surprendre la capitale du Hainaut. Les pièces relatives à cet épisode nous

- 1 Maison de Ville.
- 2 Grand Marché.
- 3 Le Chasteau.
- 4 S^{te} Waudrie.
- 5 S^{te} Germain.
- 6 S^{te} Nicolas.
- 7 S^{te} Elizabeth.

- 8 Les Cordeliers.
- 9 La Porte de Berlemont.
- 10 La Porte du Rivage.
- 11 La Porte du Pareg.
- 12 La Porte de Nini.
- 13 La Porte d'Haure.
- 14 La Porte de Hojon.



MONS. V.

BERGEN IN HENEGOV

Reproduction au quadruple du plan public dans Totius Belgii descriptio, auctore Ludovico Guicciardino Amstelodami Apud Jacobum Neursium, Anno MDLXIX.

Plan de la ville de Mons, édité en 1660.

apprennent que des affidés du comte vinrent loger en ville le 23 mai 1572. Le lendemain, les nouveaux venus, en armes, se disposaient à sortir par la porte de Bertaimont à l'effet d'aller avertir Nassau; mais le portier, soupçonneux, contraignit plusieurs d'entre eux à lui remettre leurs arquebuses. Pendant que ce dernier allait aviser le magistrat de ce qui venait d'avoir lieu, le comte, escorté d'une cinquantaine de cavaliers, prenait possession des portes de Bertaimont et du Rivage. « Liberté! liberté! » criaient ses soldats en courant à travers la ville. Aussitôt les bourgeois d'accourir, la foule d'envahir la Grand'Place, pendant qu'à l'hôtel de ville régnait une extrême confusion. Le comte pria les échevins d'assembler la bourgeoisie, à qui il voulait faire connaître les motifs de sa venue. Ceux-ci promirent de s'occuper de cette proposition; mais profitant de ce que Nassau était sorti de la ville pour hâter l'arrivée des renforts qu'il attendait, ils se barricadèrent à l'hôtel de ville et expédièrent un courrier à Bruxelles, afin de prévenir le gouvernement de ce qui se passait. Les citoyens étaient divisés d'opinions. Les uns voulaient chasser le comte, que d'autres considéraient, au contraire, comme un libérateur. Ne venait-il point, en effet, pour abolir le dixième denier? En vain donna-t-on l'ordre de sonner la cloche d'alarme, d'abattre les herse des portes, d'appeler les compagnies bourgeoises, aucune de ces instructions ne reçut d'exécution, et Louis de Nassau, accompagné de Genlis, son allié, rentra dans la ville sans encombre et se fit remettre les clefs des portes et des arsenaux. Il fit alors convoquer le clergé, le magistrat et le conseil de ville, et leur tint à peu près ce langage :

« La manière dont le magistrat de cette ville agit à mon égard prouve que mes intentions sont mal connues. Je vais m'expliquer avec franchise et vérité. Avant tout, je proteste de ma soumission envers le roi; il est loin de ma pensée de rien entreprendre contre son service. Je le prouve en n'exigeant de vous aucun serment nouveau. Restez liés par vos promesses à Sa Majesté. Elles vous obligent de maintenir l'ordre, de rendre la justice; continuez vos fonctions.

» Je n'imagine pas qu'ici ni ailleurs, personne puisse croire qu'un frère du prince d'Orange veuille attenter aux privilèges du pays. Quant à la religion catholique, je la prends sous ma protection très particulière. Le culte ne sera pas un moment suspendu ni troublé.

» Actuellement, me demanderez-vous pourquoi j'ai pris les armes? pourquoi je suis dans Mons avec des gens de guerre? Direz-vous que mes actions démentent la fidélité que je professe envers Sa Majesté? Je ne saurais penser que vous tombiez dans une erreur si grave. Nul n'ignore les cruautés du duc d'Albe; n'eussé-je d'autre but que d'en préserver les habitants, certes j'agis selon conscience et justice. Mais le renversement de cette tyrannie importe autant aux intérêts du roi, car pour peu qu'elle dure le peuple perdra tout amour,

tout respect, la révolte éclatera partout; nous en voyons maints exemples.

» C'est contre d'Albe seul que je suis armé, c'est pour vous garantir de ses fureurs que je suis ici; c'est pour l'empêcher de propager la rébellion que je lui fais la guerre.

» La seule proposition que j'ai à vous faire, la voici : Je demande que vous déclariez Alvarez de Tolède, duc d'Albe, traître au roi, bourreau du peuple, ennemi de la patrie, indigne et déchu du gouvernement du Pays-Bas. »

La crainte empêcha cette proposition du comte d'être adoptée. Louis de Nassau dut alors se préparer à soutenir le siège de la ville, car Frédéric de Tolède, et peu après d'Albe en personne, vinrent prendre position devant Mons à l'abbaye de Belian. Les hostilités commencèrent aussitôt. Après des péripéties diverses et notamment une lutte acharnée pour défendre le poste d'Épinlieu, situé à un quart de lieue de la ville, qui dut finalement être abandonné et dont les rares défenseurs survivants ne parvinrent à regagner la cité qu'en courant les plus grands dangers, la résistance devint impossible. Les volontaires ne prétendaient pas céder. Ils préféraient incendier Mons et périr sous ses ruines; mais Louis de Nassau se refusa à un pareil sacrifice et traita avec d'Albe dans les conditions les plus honorables pour les combattants. Le comte Louis, les nobles des Pays-Bas qui s'étaient enfermés dans la place, les Français alliés et les volontaires qui le voulurent, sortirent avec armes, bagages et chevaux. Les soldats avaient leurs drapeaux déployés et tenaient la mèche allumée sur le fusil.

L'évacuation avait eu lieu le 21 septembre. Trois jours après, une commission des troubles était installée dans la ville. Cet odieux conseil commença par proscrire tous les volontaires; leurs femmes, leurs enfants furent bannis; leurs biens furent confisqués et vendus, et ce au mépris des termes de la capitulation. Le 15 décembre, l'échafaud se dressait dans Mons, et le sang des victimes rougissait le sol de notre malheureuse cité. Le bûcher était réservé aux citoyens qui refusaient de se confesser. Des horreurs sans nom furent commises alors, soi-disant au nom de la religion. Celui qui raillait les dogmes avait la langue coupée avant d'être décapité. A mort, ceux qui enfreignaient l'abstinence du vendredi! Au supplice, les pauvres qui avaient accepté les aumônes des protestants! La hache, le feu, la corde faisaient rage. Le long des routes se dressaient, horribles, des potences auxquelles pendaient des cadavres mutilés. Noircarmes présidait à cette boucherie.

Jusqu'au 27 août 1573, c'est-à-dire pendant huit mois, cette infernale période se prolongea; et lorsque Requesens, successeur du duc d'Albe, fit ouvrir les prisons de Mons, elles renfermaient encore soixante-quinze malheureux destinés au supplice.

Après avoir assisté à ces scènes de désolation, l'on est heureux de voir la ville renaître à l'espérance. Quelques années s'étaient à peine écoulées que nous

trouvons la cité montoise en liesse. L'archiduc Albert y fait son entrée solennelle en 15ç6. Les archives de l'État nous ont conservé la relation de cette fête, et elle nous montre Mons sous des couleurs brillantes. En voici les extraits les plus saillants :

« Le duc d'Aerschot, prince de Chimay, lieutenant gouverneur, capitaine général et grand bailly du pays et comté de Haynnau, accompagné de bon nombre de nobles gentilshommes et principaux officiers royaux et de la province, est sorti de la ville de Mons à cheval; à une lieue de là et à l'abord de Son Alteze, il se mit en pied avec plusieurs des plus notables pour la bienveigner, luy proposant et offrant le devoir et obéissance requise.

» Près du bois de Nimy estoit une compagnie d'environ cents testes de jeunesse montoise qui n'ont encore entré sous esquadre, lesquels firent plusieurs belles salves, après avoir esté présentés par ledit seigneur duc à Sadite Alteze.

» Aussy près de là estoient un escadron six compagnies bourgeoises furnies et comblées, aussy présentées audit prince cardinal; puis firent salves l'acconduisant iusques au faubourg dudit Nimy.

» Ladite Alteze estant audit faubourg, se laschèrent les artilleries de toutes sortes et en bon nombre, sans les arquebus à crocq lesquelles toutes tirèrent plusieurs fois, icelles pièces posées sur le grand boulevard de la porte de Nimy par laquelle entra Sadite Alteze.

» Au dehors de la porte estoit rangée une esquadre de la garde ordinaire.

» Au dedans et contigu ladite porte estoit le magistrat accompagné de ses officiers, assis en banc tapissé de verd.

» Son Alteze estant entrée, ledit seigneur Duc se mit de rechef en pied et luy fit offre des clefs de la ville, puis luy présentant le magistrat, luy fut, au nom d'iceluy, harangué par leur pensionnaire.

» Finie la proposition et ayant répondu Son Alteze, icelle passa outre et le magistrat la va devancer et se mettre à la maison du Roy, ditte l'hostel de Naast.

» Dans la ville, à deux rangs de la rue de Nimy, estoient rangées aussi trois compagnies de bourgeois avec enseignes furnies et comblées.

» Assès près de la porte y avoit un théâtre construit à la dorique de piliers et termes, sur lequel estoit un jouvenceau représentant de posture et d'habit Mercurius, messenger céleste, et à ses costez deux jeunes garçons en bon équipage, lesquels tenoient des tableaux contenant des vers.

» Ledit théâtre estoit couvert haut et bas de drap bleu céleste.

» En mesme rue y avoit un grand théâtre de structure ionique, les piliers duquel portoient chacun un grand lion my-doré et coloré avec la banderolle rouge et tenant un escusson des nobles armoiries de Sa Majesté, de Son Alteze et du seigneur Duc, gouverneur de la province. Au sommet deux termes; et

sur ledit théâtre, revestu de toutes parts de drap rouge, estoient érigés deux monts de raisonable hauteur, l'un desquels estoit chargé des neuf Muses et l'autre des sept Arts libéraux, par filles accommodées à la représentation, tant d'habits que d'instrumens. Derrière estoit une musique furnie, laquelle fit son devoir à l'abord de Son Alteze. En mesme théâtre estoit Apollo, revestu de tocq d'or, troussé à l'antique et muni d'arc et de flesches, ayant pour subscription : *Austriacus Apollo*. A costé gauche un dragon fort monstrueux de la gueule duquel sortait tel escrit : *Porta bella, horrida bella*; contre iceluy decocha Apollo, puis se tournant à l'autre lez (côté), arracha le manteau d'agneau qui couvroit Hérésie, revestue de peaux de loup, sous lequel manteau se découvrit un billet tel : *Qui probè norit me procul fugiet*.

» Plusieurs tableaux (avec cinq inscriptions dont une en latin) faisoient bordure du théâtre.

» Peu plus loing, sur un lieu éminent, estoit une austruche molée à vif et à sa grandeur naturelle.

» A la bouche du marché estoit un arc triomphal construit à la moderne, avec guichez aux costez. Dessus estoit un grand blason des armoiries de Son Alteze.

» Sur le marché estoient rangées trois compagnies de bourgeois aussy furnies avec enseignes neuves comme toutes les autres en nombre de dix-sept, sans la garde ordinaire et la compagnie de la jeunesse au mitan, auquel marché et contigu à la maison de la ville estoit un grand théâtre construit à la thélienne, les piliers duquel en nombre de six portoient aussy chacun un lion et entre chaque pilier un terme de grandeur humaine. Sur ledit théâtre estoit représentée la déesse Pallas selon la description des auteurs, Mars auprès, avoient pour suscription : *Cum Pallade Mauors*; une dame les costoit, celle dite Discipline militaire, laquelle recevoit des mains d'un, figurant Son Alteze, le glaive de justice au long duquel estoit escrit : *In necem furentium militum*; un escadron de soldats l'honoroient et disoient : *Tu magnus, tibi nos equum est parere*. Des vers faisoient bordure au théâtre revestu de verd haut et bas.

» Sur la fontaine du marché, ample et spatieuse, estoit un hourdement revestu de verd par bas, sans toutesfois couvrir les canaulx, le dessus manifeste, sur lequel estoit assise la déesse Mémoire en riche ornement, avoit près d'elle un grand pupitre chargé de livres, entreautes un très grand escrit sur la trenche *Heroum Gesta*. Ladite Mémoire avoit un chapeau en guerlande que tenoit sur sa teste Victoire et Honneur, rangées avec les vertus guerrières telles que Vigilance, Labeur, Animosité, Expédition, Conseil, Occasion, et derrière elles plus apparente estoit Fama, my-blanches my-noires aisles, embouchant une trompette. Les vers apposez à laditte fontaine estoient :

Guidé du roy divin, Albert, dresse tes pas
 Va retrouver la paix au milieu des combas,
 Et puis, tout rayonnant d'une heureuse victoire
 Puiissions-nous ériger un autel à ta gloire.

» A l'issue du marché estoit un arc triumpal pareil à l'autre.

» Quelque peu plus outre, sur un lieu bien éminent, estoit un aigle de forme et de grandeur naturelle.

» Au long de la rue iusques à l'hostel du Roy estoient encor rangées à deux rangs deux compagnies bourgeoises.

» Au commencement de la rue dite la Cauchie estoit un théâtre de structure dorique avec termes, revestu de drap rouge, sur lequel estoient les nymphes haynnuyères, tristes et explorées.

» Peu plus bas estoit encore un grand théâtre revestu de drap bleu dont les piliers portoient des lions, banderolles et blasons comme devant avec aussy termes, iceluy chargé de filles représentant Foy, Justice, Paix.

» Auprès estoit la nymphe Haynnau, partie richement ornée, partie deschirée et rompue.

» Sur le dernier théâtre, revestu de verd, assez près de l'hostel de son Alteze, estoit Janus.

» Son Alteze se rendit à l'hostel de Naast, maison Royale, où l'attendoit encor le magistrat, et après la révérence faicte, leur pensionnaire harangua itérativement S. A.

» (Six pièces de vin furent ensuite offertes par la ville à l'archiduc).

» Toutes ces choses se firent entre trois et cinq heures, estant le reste du jour employé en salves et parades des bourgeois armez comme prédit. La nuit fut esclairée de grand nombre de tonneaux poisseux et falots par les rues et carrefours de la ville, avec grande allégresse et applaudissement du peuple et contentement des estrangers ».

Cette relation nous a montré la ville joyeuse; un voyageur qui y passa au début du dix-septième siècle, en 1615, nous la fait voir plongée dans la désolation, alors que la peste y sévissait et n'y faisait pas moins de cinq mille victimes. Désolant était l'aspect de Mons : la moitié de la population avait pris la fuite; plus de trafic, partant plus de bénéfices. La famine y ayant fait sa hideuse apparition, la populace avait livré au pillage quelques maisons abandonnées par leurs maîtres. Un vivandier conduisant une pièce de vin et un grand nombre de fromages, s'était vu en plein jour, au beau milieu de la rue, dépouillé de toutes ses marchandises. Défense avait été notifiée par le prince aux habitants de Mons, sous peine de confiscation des biens, de sortir de la ville, et à tous autres de ses sujets d'y entrer. Mais la contagion faisait de terribles progrès.

Ceux qui soignaient les pestiférés communiquaient le mal aux personnes qui y avaient échappé. D'ailleurs, les mesures d'hygiène faisaient défaut. Des ordures s'accumulaient dans les rues. Par ordre du magistrat, les chiens et les chats furent jetés à la rivière; mais comme on ne prit point la précaution d'ouvrir la grille de la porte d'eau, les cadavres de ces animaux s'y accumulèrent et se transformèrent en un amas pestilentiel. Cette faute n'est pas la seule qui fut commise alors : on avait vidé le grand vivier des Apôtres et celui de Presle, voisins de la ville, et mis ainsi au jour plus de trois cents squelettes de corps humains jetés là en temps de guerre ou de peste; ces viviers devinrent des bourbiers qui entretenirent et propagèrent le fléau. Plus de tribunaux, la justice était suspendue. Désertes les écoles, vides les boutiques des marchands.

Pour augmenter la terreur, on racontait que quelqu'un étant entré dans Mons avait été tellement épouvanté à la vue de la masse des pestiférés, qu'il s'était couvert la tête de son manteau et avait fui la ville. Craignant que la contagion ne se fût attachée à ce manteau, il l'abandonna dans un des faubourgs. Or, un passant s'en étant emparé, s'en couvrit, gagna la peste, et mourut foudroyé. L'effroi était donc à son comble.

Telles sont les couleurs sombres sous lesquelles Mons fut représenté à ce voyageur. Tout autre eût reculé et eût interrompu son voyage. Il n'en fit rien. Il partit et s'en alla loger dans une brasserie voisine de l'abbaye d'Épinlieu, à un quart de lieue de la ville. Il n'y trouva que l'homme et la femme. Leurs enfants et leurs domestiques avaient pris la fuite, tant ils redoutaient la contagion. On ne put lui donner que de la bière, du pain très noir et du beurre. Sa couche se composait d'une botte de paille.

Avant de se risquer au foyer de l'épidémie, notre voyageur prit ses précautions. Elles sont curieuses à signaler. Il commença par invoquer le nom de Dieu, puis il prit de la terre sigelée, de la licorne et de la pierre bezoard, qu'il qualifie de trois grands antidotes et préservatifs contre la peste et tout autre venin. Outre cela, il était muni de trois autres contrepoisons : deux d'entre eux, dont il ignore les noms, se portaient sur l'estomac nu, et le troisième était une pomme de musc et de senteurs. Il avait encore fait provision de vinaigre, d'ail très fort, dans lequel il trempait une petite éponge, placée ensuite dans une pomme qu'il devait respirer pour éviter les miasmes de l'air corrompu. Enfin, il se composa un breuvage à l'aide d'une bouteille de vin dont il s'était muni à Tournai d'où il venait, et dans laquelle il introduisit du sucre, de la noix muscade et de la canelle. Il se croyait absolument invulnérable grâce à ces précautions. — Il trouva, en effet, Mons dans l'état pitoyable qu'on lui avait dépeint.

Au milieu du XVII^e siècle, Mons se signale à notre attention par un fait

intéressant : c'est qu'à l'imitation de ce qui se passait à Paris à la même époque chez la marquise de Rambouillet, un cercle de galants et de précieuses s'y forma à l'hôtel de la demoiselle de Vignacourt, chanoinesse aînée de Sainte-Waudru. Un document précieux nous révèle les *Loix de la plus belle nombreille et triomphante bande de chez Mademoiselle de Vignacourt*. On y voit que la bande était composée de douze dames du chapitre de Sainte-Waudru et d'autant de cavaliers et, en outre, de la dame aînée du chapitre, chez laquelle se tenaient les assemblées. Les *loix* sont édictées en vers curieux à lire :

I

On n'accepte personne en cette aimable bande
 Qu'avec les points requis, et le consentement,
 Et pour mieux asseurer son établissement
 L'honneur en est le chef, et la gloire y commande.

II

Prétendans d'y entrer il faut reconnoissance
 De l'honneur que chacun en tire également
 Et l'on doit s'obliger par un ample serment
 De prester à la bande entière obeyssance.

III

Qu'on ne soit engagé dans quelque autre conquête,
 Et qu'ayant mérité l'honneur d'y estre admis,
 On ne refuse point d'estre aux autres soumis,
 Car à moins que cela, Nihil, à leur requeste.

IV

Le nombre de la bande est mis à douze Dames,
 Et autant de Messieurs peuuent s'y voir compris,
 Chacun bornant ses feux aux termes des amis
 Afin qu'en tant de corps on ne trouve qu'une ame.

V

Personne ne sera reconnu de la bande,
 Qu'il n'ait quelque signal qui sera le secret,
 Et à moins que d'avoir l'eloge d'indiscret,
 Il ne se fera rien que ce qu'elle demande.

VI

Tout ce qui se dira dans la belle assemblée,
 Sera tenu secret inviolablement,
 Et si quelqu'un d'hasard enfreindroit son serment
 Qu'on le tranche du corps, et qu'il n'ait plus d'entrée.

VII

L'assurance que i' ay, que cette compagnie
 Forcera le destin de ne la rompre point,
 M'empesche d'ajouster pour le septiesme point
 Que l'infracteur des loix est digne d'infamie.

VIII

Pour conclure les loix d'une si belle bande
 Vn en particulier, et tous en général,
 Doivent la maintenir à pied ou à cheval
 Puisque l'honneur le veut et qu'amour le commande.

Le poète qui composa cette pièce intéressante ne s'arrêta pas là : il consacra un sixain à chacune des douze dames de la bande. Je n'en citerai qu'un, dédié à la jeune chanoinesse Wils, qui suffit à prouver que les dames du chapitre noble prêtaient l'oreille aux aimables propos :

Dieu! que l'amour a des rares effects
 Wils adorable en vos charmes parfaits!
 Puisqu'il est vray que pour vne louange
 Dans le récit de vos traits nompareils
 Vous faites voir la présence d'un ange
 Et que vos yeux nous monstrent deux soleils.

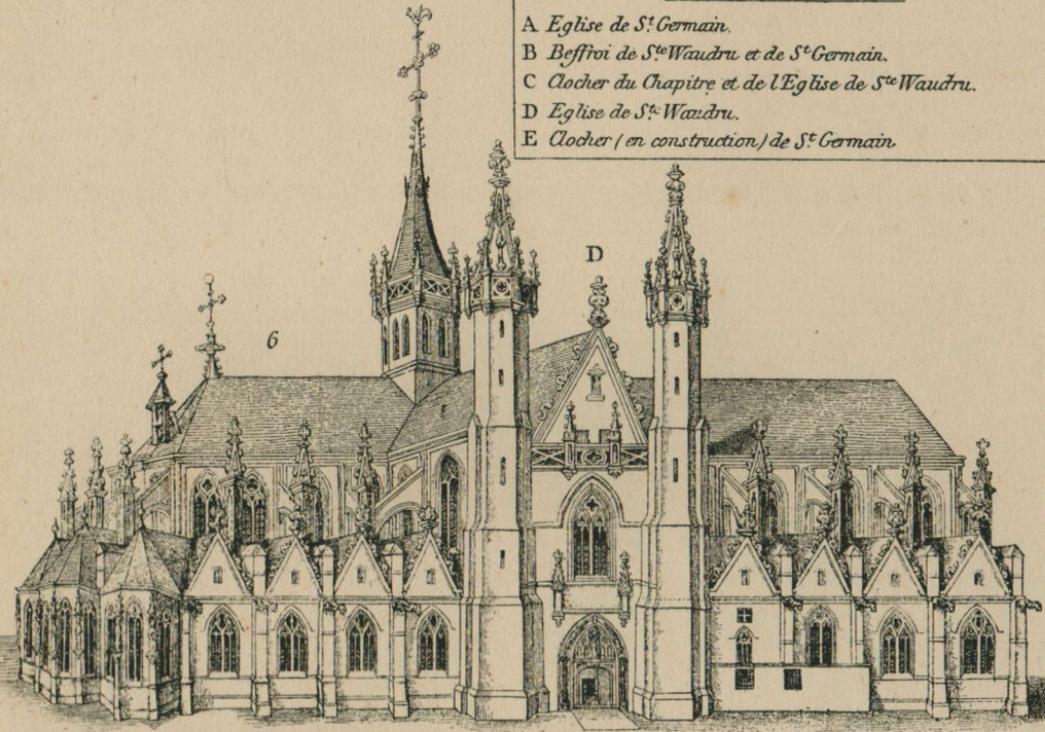
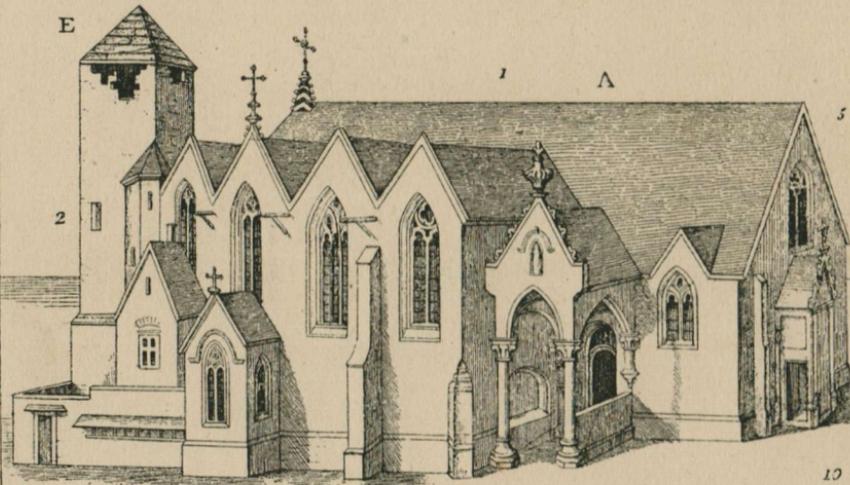
Quant aux chambres de rhétorique dont nous avons constaté la vitalité, elles étaient entrées dans une période de décadence. Les troubles de religion contribuèrent à amener ce résultat. On interdit, en effet, toute pièce où le clergé était mis en scène d'une manière irrévérencieuse et livré à la risée du public. On ne permettait d'imprimer aucune pièce de théâtre, comédie ou autre facétie, danse ou chanson sans approbation préalable. Dès lors, les sujets religieux furent abandonnés et les mythes de la Fable occupèrent la scène. En vain les rhétoriciens essayèrent-ils de rentrer dans l'ancienne voie de l'art.

L'année 1661 fut marquée par une catastrophe. Dans la nuit du 20 au 21 avril, le beffroi, qui datait de 1497, s'écroula. Dès l'année suivante, on jeta les fondements de la tour actuelle, qui mesure environ quatre-vingts mètres et domine la ville d'une si pittoresque façon.

La fin du XVII^e siècle fut pour Mons une ère d'infortune. Louis XIV vint mettre le siège devant la ville. Il établit son quartier général à l'abbaye de Belian. Le premier soin des Français fut d'assécher les fossés de la forteresse, résultat qu'ils obtinrent en détournant la Trouille. Les assaillants avaient posté des batteries redoutables aux environs de la chaussée de Maubeuge et près d'Hyon. Mons se transforma aussitôt en un véritable camp, toute la population prit les armes. La lutte fut sanglante et la ville ne céda que lorsque ses rem-

Texte des annotations faites sur le dessin

- | | |
|--|---|
| 1 <i>Ecclesia sancti Germani</i> | 8 <i>Clocher de sainte Waldrui ou sont les grosses cloches.</i> |
| 2 <i>Clocher de S^{te} Germain ou ondoi au cloche.</i> | 9 <i>Ecclesia sancti Germani distat à campanili solum p̄ sex passus situs à cāpanili diuæ Wald</i> |
| 3 <i>Belfroi de S^{te} Wald, et de S^{te} Germain</i> | 10 <i>Despuis le clocher de sainte Waldrui, jusques à celui en différent y a environ 19^{es} pieds</i> |
| 4 <i>In hoc campanili pulsantur missæ et exequiæ parrochianoꝝ sancti Germani</i> | 11 <i>Despuis le portal de saint Germain jusq̄ au premier piller de S^{te} Wald, y a 15^{es} pieds.</i> |
| 5 <i>Ecclesia sancti Germani distat solum ab hoc campanili per sex passus</i> | |
| 6 <i>Ecclesia diuæ Waldetrud.</i> | |
| 7 <i>Cāpanile diuæ Waldetrud.</i> | |



Eglises de S^{te} Germain et de S^{te} Waudru, à Mons.

- A *Eglise de S^{te} Germain.*
 B *Belfroi de S^{te} Waudru et de S^{te} Germain.*
 C *Clocher du Chapitre et de l'Eglise de S^{te} Waudru.*
 D *Eglise de S^{te} Waudru.*
 E *Clocher (en construction) de S^{te} Germain.*

MONS.



MONTES, HANNO-
NIÆ METROPOLIS.

Vue de la ville de Mons au commencement du XVII^e siècle.

Prusier

J. MALVAUX.

parts éventrés, ses édifices ruinés ne permirent plus la continuation du combat. Plus de deux mille maisons furent détruites en cette occasion. Peu s'en fallut que l'église de Sainte-Waudru ne fût point épargnée. Le feu s'y était déclaré, mais on parvint à en enrayer les effets.

Dans le courant du XVIII^e siècle, Mons prit une physionomie nouvelle. La ville se peupla d'édifices élégants élevés par les nombreuses corporations religieuses.

En 1714, le beffroi fut agrémenté d'une grosse cloche. La coulée ne s'en effectua pas sans difficultés; elle dut être recommencée à trois reprises. L'opération fut enfin menée à bien le 16 avril. La grosse cloche fut sonnée pour la première fois le 28 avril.

Pendant que l'on procédait à sa fonte, un grave sinistre se produisit : l'incendie de l'église de Sainte-Élisabeth. Les circonstances dans lesquelles le feu se déclara sont curieuses. Une fête devait avoir lieu dans cette église. Le jour de sa célébration, on avait travesti un enfant de chœur en ange Gabriel; une jeune fille jouait le rôle de la vierge Marie. L'ange vint procéder à l'annonciation en chantant une chanson en vers français; la Vierge lui répondit de même. Tous deux, accompagnés par l'orgue, entonnèrent un chœur de circonstance. Malheureusement, pour rendre le spectacle plus attrayant, on eut la malencontreuse idée de faire intervenir le Saint-Esprit, qui apparut sous la forme d'un pigeon entouré de fusées et de feux d'artifice, afin qu'il se montrât tout flamboyant. Le Saint-Esprit s'acquitta de son rôle à la satisfaction générale. Les spectateurs s'en retournèrent émerveillés; mais, hélas! les fusées avaient, sans qu'on s'en aperçût tout d'abord, communiqué le feu à la voûte, qui était en bois. Il couva longtemps, puis éclata avec une intensité telle, qu'en deux heures l'église entière devint la proie des flammes : le clocher seul put être préservé. Les Montois ne manquèrent pas de dire, en cette occasion, que l'église avait été détruite par le feu du Saint-Esprit. Toutefois, elle ne tarda point à être reconstruite, grâce aux libéralités des citoyens.

Il se produisit en cette même année 1714 un fait étrange, qui prouve combien la crédulité publique était encore profonde à certains égards. Il s'agit du traitement singulier que l'on imagina pour combattre la rage. Afin de ne pas astreindre les personnes de la ville et de la province atteintes d'hydrophobie à se rendre à Saint-Hubert aussitôt après avoir été mordues, on appela pour conjurer le mal deux demoiselles d'Arras, du nom de Paradis. Huberte-Louise Paradis vint résider à Mons en 1714, « à la demande et réquisition de messieurs les magistrats de cette ville et des seigneurs des états, dans le but de rendre au peuple du païs de Hainaut une tranquillité contre les effets de la rage par un privilège attaché à sa famille sous la protection de saint Hubert. » Ce privilège était qualifié : *avoir ou donner le répit*. Il paraît cependant que la demoiselle Paradis ne faisait pas fortune



E. Quéquin phot. 1905

L'église de Sainte-Élisabeth, vue de la rue des Fossés.

à ce métier-là, car en 1733 elle demanda aux échevins une pension plus élevée. Les termes dans lesquels elle s'exprime donnent une idée de la façon dont elle procédait. Elle arguait que « parcourant la province en tout temps et en toute saison, luy étant deffendu de demander aucune gratification par une loi inviolable prescrite aux familles qui ont le répit, elle n'a qu'une pension de deux cents florins des états et de cinquante florins de cette ville, qui ne peuvent survenir (*sic*) pour ses aliments, entretien et logement; qu'elle se trouve obligée de prendre pour vivre en son particulier avec une servante, parce qu'elle est à charge aux personnes où elle a acheté jusqu'à présent sa pension, qui doivent avoir un domestique uniquement occupé pour aller à la porte et faire ses commissions, et que, d'ailleurs, il lui faut une place par terre destinée à recevoir les gens de la campagne, bourgeois et militaires, qui viennent prendre répit tous les jours et en tous tems; elle est très souvent obligée d'accompagner les médecins et chirurgiens pour leur sûreté et tranquillité lorsqu'il y a des malades suspectez de rage ou enragez qu'elle reconnaît aux sintômes de rage et qu'elle empêche également de nuire comme elle fait pour les bestiaux. Sa famille jouit de deux mille cinq cents livres de France de pension et est logée par les états d'Artois; ils sont bien établis à Arras, et la suppliante, bien loing d'être avantagée et d'avoir quelque épargne, se trouve malgré dix-huit ans de service continuel sans un sous et hors d'état de pouvoir vivre s'il ne plait aux seigneuries de considérer les services qu'elle a rendus et qu'elle rendra à la ville de Mons et au banlieu, dont les habitants ne sont pas obligez de fraier en voiage, au lieu que ceux du plat pays et les estrangers y viennent à gros frais et ne laissent point de faire une consommation considérable utile et profitable à la ville. »

Il fut tenu compte de la requête, et la demoiselle vit majorer sa pension, qui fut même portée jusqu'au chiffre de neuf cents livres. Plus tard, lorsqu'elle ne fut plus en état de remplir ses fonctions, sa nièce Philippine Paradis recueillit cette pension.

Très curieuse l'ordonnance que le magistrat de Mons faisait afficher au sujet de la rage :

« Messieurs les magistrats désirant prévenir les suites dangereuses que fait craindre le grand nombre des chiens qui ont paru atteints de la rage pendant cette saison, ont ordonné et ordonnent à tous bourgeois et habitants de cette ville de faire flastrer leurs chiens du cornet de saint Hubert en déans les huit jours au plutard, à peine que ceux qui ne le seront pas seront tuez aux frais des défailans et à telle autre que de raison. Fait au bureau le 11 d'avril 1733. »

Nous arrivons maintenant à l'avènement de Joseph II à la souveraineté des Pays-Bas. Peu après sa venue au pouvoir, ce souverain fit une visite à Mons. La population se pressa pour lui rendre hommage, mais le prestige s'évanouit

bientôt lorsqu'on le vit dans une vieille voiture de voyage, affectant d'être moins bien que les bourgeois. Il visita tous les quartiers de la ville et prit des informations sur tout ce qui pouvait l'intéresser. Il reçut toutes les autorités, entre autres le chapitre noble de Sainte-Waudru. Un personnage introduit en même temps que les chanoinesses exprima le désir de lui baiser la main, mais il s'y refusa : « Non, non, s'écria-t-il, ma main n'est pas une relique. » Ce fut pour l'empereur une journée bien remplie, car sa visite à Mons dura de quatre heures du matin à neuf heures du soir.

Mais les réformes que Joseph II voulut introduire en Belgique mécontentèrent la population. Certains épisodes survenus à Mons pendant cette période prouvent que nos citoyens avaient la tête près du bonnet. On sait que Joseph II exigea le désarmement des volontaires; cette mesure excita à Bruxelles la colère du peuple. Il s'ensuivit un tumulte, lequel ne fut apaisé qu'après une échauffourée qui coûta la vie à quelques victimes. Des lettres parvenues à Mons ayant dépeint la situation de Bruxelles sous un jour assez noir, trois volontaires résolurent aussitôt d'aller offrir aux Brabançons le concours du corps des volontaires montois.

Mais la surexcitation était si vive que sans attendre l'issue de cette démarche, une compagnie de volontaires composée de quatre-vingt-trois hommes, commandée par un capitaine, armée de dix-huit cents cartouches à balle, se mit en route pour Bruxelles; l'ardeur était, paraît-il, si grande que les maris partaient sans en aviser leurs femmes. On cite, en effet, un menuisier, habitant la rue de Nimy, qui s'était enrôlé dans la troupe en marche. Sa femme le voyant passer devant son habitation le conjura de rester chez lui; elle le retint par l'habit, le contraignit d'abandonner son arme et le fit rentrer. Cet homme, accablé de confusion, s'échappa furtivement et rejoignit le détachement. Mais un passant qui avait assisté à son désarmement, avait pris son fusil et était parti en son lieu et place. Le menuisier réclama son arme, l'autre ne voulut point la lui restituer, et il fallut l'intervention des officiers pour lui faire rendre son fusil et l'obliger à revenir en ville. A son retour, il raconta naïvement à sa femme comment il avait été congédié, mais celle-ci n'en voulut rien croire et le traita de poltron, de couard et d'homme sans cœur. Ce qui prouve une fois de plus que *la donna e mobile*.

Le détachement ne fit, du reste, qu'une assez courte étape; il rencontra chemin faisant les trois volontaires envoyés en députation, qui revenaient de Bruxelles et qui leur annoncèrent que leur intervention n'était pas nécessaire.

Mais les mesures prises par le gouvernement de Joseph II ne firent qu'entretenir l'effervescence parmi la population montoise. C'est à ce point que les troubles dont le pays était devenu le théâtre ayant obligé le souverain à retirer une partie de la garnison de Mons, pour la diriger vers les endroits menacés, l'on craignit que le peuple ne se livrât à des excès et ne pillât les

demeures des royalistes ; aussi voulut-on prendre des otages qui auraient répondu sur leur tête de tout désordre. La fermentation ne faisait que croître. Le bruit se répandait qu'une vaste conspiration était découverte et que beaucoup de Montois y étaient compromis. Les autorités redoublèrent dès lors de précautions : les officiers couchèrent aux casernes et un piquet de cavalerie stationna chaque nuit sur la Grand'Place. On pratiqua des visites domiciliaires pour rechercher les armes et la poudre, et l'on invita le magistrat à choisir un autre emplacement que la Grand'Place pour y établir la foire du mois de novembre 1789. Interdiction était faite de plus aux marchands d'armes de Liège d'y étaler leurs marchandises.

Les succès des patriotes provoquèrent le 21 novembre de cette même année le départ du reste de la garnison, environ quatorze cents hommes. Cette fuite donna naissance à une réaction violente. Le peuple se mit à piller plusieurs maisons de royalistes. Un avocat considéré comme royaliste fut même saisi par la populace, et on le conduisit la corde au cou depuis sa demeure, rue de la Grande Triperie, jusqu'à la Conciergerie. Lorsque l'escorte arriva sur la Grand'Place, les bouchers sortirent de la grande boucherie, alors située entre les rues de la Coupe et de la Clef. L'un d'eux portait un bloc, et les autres étaient armés de leurs coutelas. Ils firent arrêter le cortège pour couper la tête à l'infortuné prisonnier ; mais celui-ci réclama la grâce d'avoir un confesseur. Cette prière arrêta les bouchers. On chercha un prêtre, pendant qu'on faisait entrer le détenu en prison. La fureur du peuple se calma et le malheureux fut sauvé et élargi. Du reste, « un comité de sécurité » ne tarda pas à veiller au maintien de l'ordre.

Mais les Autrichiens vinrent à la rescousse et voici la lettre que le général d'Haponcourt adressa au magistrat :

« Messieurs, j'ai reçu l'ordre de mettre en feu la ville de Mons, si dans le moment après la réception de ma lettre, le peuple ne met pas les cocardes bas et si le bon ordre n'est pas rétabli dans la ville d'ici à midi, 23 de ce mois. Il me serait bien douloureux, messieurs, moi qui n'ai cherché que de vous faire du bien, d'être réduit à exécuter les ordres que j'ai et de vous faire tout le mal possible. Rentrez en vous-mêmes, messieurs, pour votre avantage personnel. Envoyez-moi deux députés ici au Grand Rœulx, qui en toute confiance peuvent venir me parler ; ma parole d'honneur vous est garante que je vous les renverrai d'abord après la conférence que je dois avoir avec eux.

» Vous aurez la bonté de faire arranger les casernes de cavalerie et d'infanterie, pour y recevoir le corps que je commande.

» Je vous prie de m'envoyer deux chariots de foin et deux chariots de paille, du magasin ici au Grand Rœulx. Enfin, messieurs, je dois entrer dans Mons, fût-il en cendres ou en entier.

» Ne me forcez pas à agir contre mon cœur et à rendre mes amis malheureux.

» J'ai l'honneur d'être, pénétré des sentiments que vous me connaissez, messieurs, votre humble et très obéissant serviteur.

» LE COMTE D'HAPONCOURT.

» Du Grand Rœulx, ce 22 novembre 1789.

» P. S. — Prompte réponse, s'il vous plaît. »

Cette dépêche du général fut imprimée. L'éditeur nous fait connaître l'effet qu'elle produisit à Mons :

« C'est à ce billet doux, dit-il, que nous sommes redevables de notre liberté ; ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Dès l'instant, toute irrésolution cessa : *S'opposer jusqu'à la mort à la rentrée des troupes*, fut le cri général. Ce cri produisit en un clin d'œil autant de soldats ou de pionniers qu'il y avait de personnes dans la ville, capables de porter le mousquet, de manier la bêche ou de remuer une pierre. »

Aussitôt, des préparatifs de défense furent faits, tandis que des délégués étaient envoyés au comte d'Haponcourt pour lui signifier la réponse de la ville.

Le 25 du même mois, ce général, ne donnant aucune suite à ses menaces, annonçait au magistrat que de nouveaux ordres l'appelaient en Brabant.

Mais la lutte entre les patriotes et l'Autriche devait se terminer à l'avantage de cette puissance. Le 30 novembre 1790, à neuf heures du soir, un corps d'armée autrichienne entra dans Mons. Le 1^{er} décembre, l'empereur Léopold II, qui avait succédé à Joseph II, était reconnu comme souverain. Le 2, le magistrat défendit aux habitants d'insulter les militaires. Le 5 et le 7, il interdit à tout individu non militaire de porter une cocarde de quelque couleur que ce fût, à peine d'être poursuivi rigoureusement comme perturbateur du repos public.

Le 7 décembre, toute la Belgique était rentrée sous la domination autrichienne.

Mais la France ne tarda pas à déclarer la guerre aux puissances. La bataille de Jemmapes fut livrée le 6 novembre 1792. Dumouriez fit son entrée à Mons trois jours après.

La Convention désirait faire proclamer la réunion à la France des pays conquis, tout au moins par un simulacre de vœu national. Le 11 février 1793, le général Ferrand convoquait à cet effet le peuple montois en l'église de Sainte-Waudru. Dès huit heures, tous les membres de la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité* y étaient rassemblés, ainsi qu'une quantité de militaires français et les sans-culottes belges, tous armés. S'y trouvaient aussi un grand nombre de chasseurs, dispersés dans le temple, tous en armes. Le reste de la foule se com-

posait de bourgeois. Aux portes de l'église veillaient des compagnies de chasseurs.

A neuf heures, le commandant Ferrand monte en chaire, fait un discours pour montrer aux Belges les avantages qu'il y aura à se réunir à la France. Un cri s'élève d'abord parmi les jacobins et leurs adhérents demandant la *réunion*. Au même instant, les bourgeois présents protestent : « Non, non, » s'écrient-ils. Ferrand, après un demi-quart d'heure de tumulte, reprend la parole pour féliciter le peuple sur son vif désir d'être uni à la République française, et sur le « vœu général » qu'il vient d'exprimer à cet égard. Ce discours étant accueilli par de nouvelles protestations de la part des bourgeois, les jacobins et les sans-culottes tirent leurs sabres et l'on entend retentir le cri : « Sabrez, sabrez ! » A ce signal, les chasseurs dispersés dans l'église mettent le sabre au clair. Les bourgeois veulent fuir. Il s'ensuit une échauffourée assez sérieuse, d'où un grand nombre de personnes sortirent blessées, soit de coups de sabre, soit de coups de feu. Ferrand feignit de vifs regrets de ces excès, qu'il déclara déplorer, et proposa de passer à l'appel nominal des citoyens. Comme il ne restait guère d'autres votants que ceux qui désiraient la réunion à la France, le vœu fut promptement enlevé. Ce résultat fut annoncé par la grosse cloche du château et par une décharge d'artillerie. Les communautés religieuses elles-mêmes furent contraintes de sonner leurs cloches en signe de réjouissance.

Le 27 mars suivant, à huit heures et demie du matin, la grosse cloche retentissait derechef, pour annoncer cette fois aux habitants la rentrée des Autrichiens ; et le 29, à onze heures du matin, l'archiduc Charles arrivait à Mons, à la tête de dix mille hommes environ.

Le 21 avril 1794, ce fut au tour de l'empereur à faire son entrée en ville. Il fut reçu en deçà de Jemmapes par la députation des états. Les étudiants du collège de Houdain, tous en écharpe blanche et une branche de laurier à la main, détellent ses chevaux et traînent sa voiture jusqu'à la limite de la juridiction de Mons, où le magistrat le reçoit et lui présente les clefs de la cité. Là, il descend de voiture et fait son entrée en ville à pied, sous un dais porté par les six premiers échevins. Les deux archiducs Charles et Joseph, ses frères, se placent également sous le dais, derrière le souverain. Un peloton de cavalerie autrichienne ouvre la marche. Viennent ensuite la compagnie de la maréchaussée du Hainaut, les étudiants du collège traînant la voiture impériale, et les compagnies bourgeoises, puis les compagnies de volontaires, les trois serments de canonniers et, enfin, les *soixante hommes*, le conseil de ville et les magistrats précédant l'empereur, ces derniers portant tous des flambeaux. Le serment de Saint-Sébastien accompagne et entoure le dais, suivi par divers officiers, et le commandant de Mons à cheval. Les volontaires bourgeois à cheval et un peloton de cuirassiers autrichiens ferment le cortège.

Les rues par lesquelles passe le souverain sont ornées de tentures, de branches de verdure et illuminées, bien qu'il fasse grand jour.

L'empereur se rend d'abord à Sainte-Waudru, où il est reçu par les dames chanoinesses, l'archevêque de Cambrai et le clergé. Un *Te Deum* y est chanté en son honneur. Il se dirige alors vers l'hôtel de ville, où le magistrat lui présente les vins d'honneur, ainsi qu'un don gratuit de plus de soixante-dix mille livres. Le monarque remonte ensuite dans son carrosse, toujours traîné par les étudiants, et quitte Mons avec le même cérémonial. Le cortège ne l'abandonna qu'à Nimy.

Le 1^{er} juillet, la ville est de nouveau illuminée, le carillon et la cloche du château retentissent. Cette fois, c'est à l'occasion de la rentrée des Français. A peine ces derniers y sont-ils, qu'ils exigent de la cité une contribution d'un million de livres de France; mettent en réquisition tous les chevaux de luxe, les voitures propres au service militaire, les moulins pour moudre le grain destiné à la troupe; et enjoignent à tous citoyens et citoyennes de se décorer de la cocarde tricolore. On arrête et on emprisonne divers particuliers accusés d'avoir insulté et vexé, depuis la retraite des Français en mars 1793, des citoyens attachés aux principes de la République. Le 13 juillet, le nommé Livemont fils est condamné à être exposé publiquement une heure, trois jours de suite, avec un écriteau sur la poitrine, et à deux ans de fer, pour avoir dans une bagarre, où l'on avait (sans autorité) appréhendé un sieur Lelièvre, donné à ce dernier un coup de poing en lui disant qu'on devrait le pendre et qu'il s'offrait à accomplir l'office de bourreau. Les nommés Maribrau et Cambier furent condamnés à des peines analogues comme contre-révolutionnaires. Des arrestations furent opérées aussi par mesure de sûreté générale. On ne relâchait les prisonniers qu'après plusieurs semaines de détention.

Cependant, les vainqueurs organisaient parfois des fêtes. C'est ainsi que pour fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille, on planta un arbre de la liberté sur la Grand'Place, au bruit du canon et des cloches du beffroi et des paroisses. L'arbre de la liberté fut amené processionnellement. Dans le cortège se trouvait le char de Sainte-Waudru, sur lequel on voyait une citoyenne représentant la Liberté, entourée de jeunes filles et de petits citoyens coiffés du bonnet rouge. Quatre hommes, également en bonnet rouge, portaient sur une civière une figure allégorique de la Bastille. Les orphelins et les orphelines, les enfants du Saint-Esprit et les Chartriers faisaient partie du cortège.

Le 21 janvier 1795, des réjouissances furent encore célébrées à l'occasion de la transformation de l'église de Sainte-Élisabeth en temple de la Raison et de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le temple de la Raison subit ensuite une seconde métamorphose et fut qualifié de temple de la Loi : on le transféra plus



L'église de Sainte-Élisabeth, vue de l'angle de la Grand'Place et de la rue de Nimy.

tard, en 1796, à la salle Saint-Georges, l'église ayant été rendue au culte.

Mons appartient à la France, à titre de chef-lieu du département de Jemmapes, jusqu'en 1814. Après quoi, lors de la création du royaume des Pays-Bas, la ville devint le chef-lieu de la province du Hainaut.

Pendant le XVIII^e siècle, les fortifications de Mons furent tour à tour démolies, reconstruites et abattues de nouveau. C'est alors que l'on entoura la ville d'une promenade extérieure plantée d'arbres, pompeusement qualifiée de grand boulevard et qui devint le rendez-vous favori des habitants. Mons fut enfermé dans une nouvelle ceinture de fortifications en 1817, sous le gouvernement du roi Guillaume. Ce système de défense comprenait notamment un fort à la porte d'Havré, un autre — le fort Lillo — à la porte de Bertaimont, et le fortin de Saint-Pierre vers Hyon. La ville avait alors quatre portes : les portes de Nimy, d'Havré, de Bertaimont ou de France et du Rivage; une poterne au bas de la rue du Parc était réservée aux piétons.

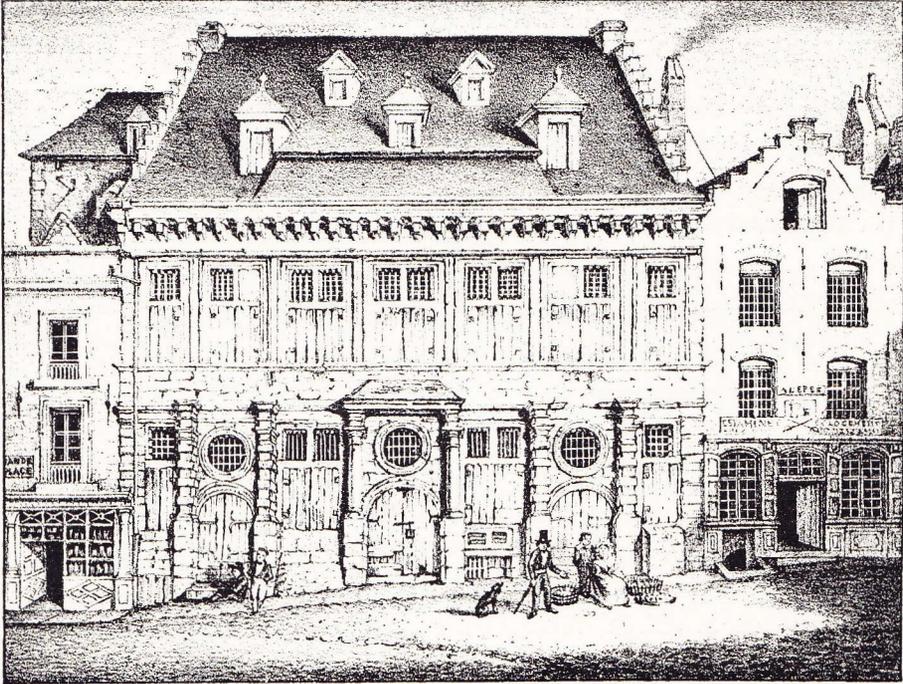
Au début de ce siècle, la cité montoise n'est point encore représentée sous des couleurs très riantes. Au dire de Paridaens, elle était formée de soixante-seize rues sinueuses manquant toutes de trottoirs; la plupart en pente, quelques-unes si rapides que les piétons même ne les parcouraient pas sans fatigue. Trente-cinq impasses et ruelles (en idiome populaire : *chasses, cours, culs-de-sac*) aboutissaient aux différentes rues. Les maisons particulières possédaient des fenêtres et des panneaux disproportionnés, des portes sans rapport de dimension ni de forme avec les bâtiments auxquels elles servaient d'entrée. Dans les rues, des puits munis de pompes enfermées dans des revêtements en pierre de taille, servaient à donner de l'eau aux habitants.

Néanmoins, le milieu montois était vivant et animé. Les personnes riches menaient largement l'existence, avaient chevaux et voitures. « Proportion gardée, dit Paridaens, il roule peut-être plus de voitures de maître à Mons qu'à Bruxelles. » On y comptait cinquante à soixante berlines ou calèches, à peu près le même nombre de cabriolets et *de mi-fortunes*; en outre, quarante à cinquante cavaliers y entretenaient des chevaux de selle. On y déployait aussi beaucoup de luxe au point de vue de la toilette. Le dessus du panier de la société aimait, paraît-il, à se montrer à la messe qui se célébrait à Sainte-Elisabeth, le dimanche, à midi moins le quart; à la messe *musquée*, suivant l'expression de l'époque.

Le goût des arts allait se développant. Au cours du XVIII^e siècle, le théâtre français, Corneille et Molière, furent connus en Belgique. Pour s'assurer des représentations lorsque des troupes d'acteurs traversaient la ville, on avait installé tout d'abord un théâtre dans la salle qui surmontait la boucherie située sur la Grand'Place. Ce local, qui servait aussi de salle de bal, était loué à tous

les directeurs de théâtre de passage à Mons, ainsi qu'aux bateleurs et autres qui montraient quelques curiosités. Vers la fin du siècle dernier, des troupes jouèrent régulièrement tous les hivers. La propriété de la salle appartenait au sieur Bonaccueil, qui en cédait l'usage pour le prix d'un ducat par représentation.

Vers 1806, des particuliers de la ville, voulant une scène plus vaste, érigèrent le théâtre de la rue des Tuileries, sur l'emplacement d'une des casernes des Trois-Boudins. Les frais de construction furent couverts par l'émission d'actions qui donnaient une copropriété dans les bâtiments et la disposition



La grande boucherie à Mons (démolie en 1842).

exclusive d'une loge. La salle comprenait un amphithéâtre, un paradis, un parterre, un parquet, deux rangs de dix-sept loges (celles du premier rang à foyer) et quatorze baignoires. Des artistes célèbres se firent entendre sur cette scène. Mais l'aspect du théâtre ne devait point manquer de pittoresque, car les spectateurs du parterre, faute de banquettes, étaient forcés d'assister debout aux représentations.

Ce théâtre fut incendié dans la nuit du 27 au 28 février 1839; le feu prit vers minuit et demi dans un magasin de costumes sis à proximité de la caserne des Trois-Boudins, et en moins de quatre heures l'édifice était consumé. Une nouvelle salle, construite des deniers de la caisse communale, s'élève aujourd'hui sur la Grand'Place; elle fut inaugurée en 1843.

L'Académie de musique présidait aux plaisirs de la danse en organisant des *redoutes* à la salle des concerts, installée alors rue des Belneux. Ces soirées dansantes commençaient à six heures et se terminaient entre dix et onze heures. On n'y offrait guère, en fait de rafraîchissement, qu'une tasse de thé servie dans une pièce contiguë au salon principal. Toutefois, le concierge ouvrait durant chaque fête ce que l'on appelait alors un *estaminet au vin*.

Ici doit se placer ce tableautin de la vie mondaine à Mons à cette époque, esquissé par l'auteur que j'ai déjà cité :

« Les engagements pour les quadrilles, *tempêtes*, valse, *ecossaises*, sont demandés et consentis parfois plus d'un mois d'avance : nous connaissons même un grand nombre d'*anticipatrices* qui, dès le commencement de l'hiver, s'assurent de leurs cavaliers jusques et y compris le dernier bal de carnaval.

» L'étrangère ou toute autre survenante est donc singulièrement exposée à *parer la banquette*. Vainement, elle mettra en évidence le plus possible le petit soulier blanc, interprète muet de sa pénible impatience ; les jeunes gens que la politesse ou l'inclination portent à lui offrir leurs services, liés par des promesses antérieures, sont forcés de manquer aux procédés ou de se refuser un plaisir.

» Il y a quelques années, l'on avait coutume de promener sa danseuse jusqu'à ce que l'orchestre appelât de nouveaux couples en place. Il a paru que les entretiens particuliers devenaient ainsi trop commodes et trop fréquents. On se promène toujours, mais les sexes ne se mêlent plus.

» La salle des redoutes est pour l'observateur un champ fécond de remarques : d'abord, il reconnaît que l'unité de la société est purement nominale ; il a vu dès le début de la soirée, l'attention de chaque classe à ne se point confondre avec la classe inférieure. Il a saisi du premier coup d'œil les deux grandes divisions : la *noblesse*, la *bourgeoisie*. Cette dernière, agglomérée vers l'orchestre, s'efforce de s'isoler par la composition des quadrilles et tous autres moyens de circonstance. »

Après avoir jeté un coup d'œil sur la société mondaine, tournons nos regards vers les guinguettes en vogue : *Saint-Roch* et le *Fort la Haine*, théâtres ordinaires des bals d'été. On y rencontrait des hommes de tous les rangs, tandis que des tailleuses, des modistes, des femmes ou des filles d'artisans composaient l'assistance féminine.

Mais il paraît que c'est aux fêtes des villages voisins qu'il fallait se rendre si l'on voulait se faire une idée du goût des Montoises pour le plaisir de la danse. Ces kermesses commençaient vers le milieu de juillet et se succédaient à de courts intervalles jusqu'au mois d'octobre. La plus grande partie de la population se dirigeait alors vers les villages d'Hyon, Ghlin, Saint-Symphorien, Nimy,

Cuesmes et Jemmapes. Ces jours-là, les routes encombrées de dames en toilettes élégantes offraient l'aspect le plus riant. Le *clou* de ces fêtes était le bal, toujours fort animé, où l'on dansait aux accords d'un orchestre un tantinet primitif, puisqu'il ne se composait que de deux violons, une basse, une clarinette, un flageolet et une grosse caisse.

La capitale du Hainaut n'était mise en communication, à cette époque, avec le reste du pays que par le moyen de la *diligence*.

Une insertion du journal *Le Dragon* avisait le public qu'à dater du 26 mai 1825, MM. Briart et Doutremer feraient partir tous les jours, à deux heures et demie, de l'*Hôtel du Singe d'or*, une diligence douce et commode, de construction nouvelle et entièrement suspendue sur ressorts, et que cette voiture serait en correspondance directe avec Ath, Gand, Tournai, Lille, Valenciennes, Namur, Liège, Verviers, Givet, Luxembourg, Trèves, l'Alsace, la Lorraine, la Hollande, la Belgique et l'Allemagne.

Lorsqu'on annonça qu'un nouveau mode de locomotion par la vapeur allait être substitué à la diligence « douce et commode », la presse montoise accueillit cette nouvelle avec une incrédulité narquoise.

Voici ce que disait à ce sujet un journal de 1837, sur lequel Jules Declève a eu la chance de mettre la main : « Les chemins de fer sont à la mode comme les montagnes russes, les diables, les bilboquets, les montgolfières l'ont été dans leur temps; les spectateurs et les actionnaires ne rêvent que *rails road, railways, locomotives-waggory* et autres mécaniques plus ou moins ferrugineuses; selon eux, la face du monde doit être renouvelée par cette précieuse invention; la distance, l'antique pesanteur, disparaîtront de la terre dans un temps donné; les coursiers arabes de la race du prophète, les purs sang anglais, les cerfs, les lévriers et tous les animaux les plus légers vont être relégués dans la classe des *paresseux* et regardés comme des tortues, des unaus et des aïs.... »

» Tout cela est très beau et cette poésie du chemin de fer en vaudrait bien une autre; malheureusement, le chemin de fer ne peut être envisagé que comme une curiosité scientifique, une espèce de joujou industriel.... »

» Les chemins de fer ne sont pas si bons enfants qu'ils en ont l'air : Les voyageurs qui tiennent à leur tête sont priés de ne pas la sortir des voitures, attendu qu'ils seraient guillotins en passant sous les ponts et sous les voûtes. L'on ne peut se lever, se tenir debout dans les voitures, se *moucher*, fumer (la fumée de tabac n'allant pas avec celle du charbon), amener des chiens.... »

L'ouverture du chemin de fer de Mons à Bruxelles n'en eut pas moins lieu en 1841, et la station fut installée dans l'ancien arsenal.

Est-il besoin de dire que l'existence des fortifications dans lesquelles Mons était embastillé, nuisait considérablement à sa prospérité? Je vois encore ces

ponts jetés hors les portes de la ville, sur les nappes d'eau qui environnaient la place forte, et cette série de remparts, et ces bastions, et ces casemates, autant de choses ayant je ne sais quelles allures rébarbatives. Allait-on faire une promenade à la campagne, il fallait se garder de s'attarder, sinon les portes de la ville étaient fermées, et force était d'aller passer la nuit dans quelque auberge des faubourgs. Aussi, lorsque les retardataires entendaient retentir la *cloche-forte*, cloche destinée à avertir le public que la ville allait être close, s'empressaient-ils de regagner celle-ci au pas de course.

Au delà des fortifications s'étendaient des bouquets de jardins agrémentés de pavillons. Les bourgeois prisaien fort ces parcs en miniature, qu'ils louaient ou achetaient soit pour y cultiver des fleurs, soit pour avoir un but de flânerie. Non pas que les environs fussent dépourvus de lieux de réunion où la population aimait à se rendre. Elle n'avait même, sous ce rapport, que l'embaras du choix. Le *Fort la Haine* et l'établissement de *Deleuze*, au faubourg du Parc, la maison *Dufrasne*, à Nimy, avaient, notamment, une clientèle suivie, composée surtout d'amateurs de savoureuses tartes au fromage, cette spécialité montoise. Certains jours, l'encombrement était si grand dans ces guinguettes que c'était à qui serait le premier servi. On voyait alors de braves pères de famille courir à la conquête des tartes tant désirées, qu'ils rapportaient triomphalement à leurs familles installées sous les berceaux de verdure ménagés dans les jardins.

Tout bon Montois se souvient aussi du *Fisch-Club*, société dont le local était installé hors la porte d'Havré, au bord d'une assez vaste pièce d'eau sur laquelle furent organisées quelques fêtes vénitiennes.

J'ai déjà fait mention des nombreuses guinguettes où la petite bourgeoisie allait danser.

En 1861, la forteresse fut condamnée. La nouvelle de la démolition de l'enceinte fut accueillie avec joie par la population tout entière. Le premier coup de pioche ayant été donné le 24 juin 1861, les travaux du démantèlement, qui durèrent jusqu'en 1865, devinrent le but de promenade favori des habitants. Chacun avait à cœur de constater le degré d'avancement des ouvrages. Que de projets ne miroitaient pas aux yeux de tous ! Mons allait, enfin, pouvoir prendre ses aises ; les murs dans lesquels il étouffait, une fois jetés bas, des boulevards naîtraient, et avec eux des constructions élégantes, des édifices nouveaux ; on allait créer des attractions en foule, prendre des mesures hygiéniques. On n'en serait plus réduit, sans doute, pour se baigner en été, à se jeter à l'eau à *l'Arbre cassé*, endroit où la Haine fait un coude et où un tronc d'arbre émerge de la rivière — quitte à déposer ses vêtements sur la berge ; ou bien à courir jusqu'à la mare aménagée au *Fort la Haine*, et décorée du nom prétentieux de bassin de natation, sous prétexte qu'il y existait une demi-douzaine

de cabines en bois. Dorénavant, tous les progrès étaient possibles!... Insensiblement, ils se réalisèrent. Mons se métamorphosa et prit les allures élégantes et coquettes que nous lui connaissons aujourd'hui, entouré, comme il l'est, d'une gracieuse ceinture de boulevards bordés d'habitations riantes, sillonné d'artères spacieuses le long desquelles s'alignent des magasins luxueux, parsemé d'édifices d'aspect monumental, orné de squares et de statues, agrémenté du Wauxhall et de ses jardins pittoresques.

Peu à peu, l'on vit s'ériger la prison cellulaire, la caserne de gendarmerie, le



Vue de la gare.

tir communal, la nouvelle gare du chemin de fer, l'hôpital civil, construit selon toutes les exigences scientifiques modernes, l'école normale, un véritable palais. Mons, qui ne possédait que la statue de Roland de Lassus, inaugurée au Parc en 1853, fut dotée de celles de Baudouin de Constantinople et de Léopold I^{er}. Les pompes à l'aspect gothique disparurent des rues; une machine à vapeur fut installée pour refouler l'eau, captée à Spiennes, dans les réservoirs du château; et il y eut partout des eaux jaillissantes, au plus grand profit de l'hygiène et de la santé publiques. Le Wauxhall fut créé avec ses jardins, si heureusement conçus, ses pièces d'eau, son bassin de natation. Au pied du beffroi s'étendit

un square charmant, observatoire naturel qui permet de contempler un magnifique panorama. De cette hauteur, d'où l'on ne découvrait, à l'origine de Mons, qu'un horizon désolé, l'œil plonge aujourd'hui sur une ville riche et prospère. Le spectacle est curieux. Au premier plan, la nappe rouge des toitures zébrée de lignes capricieuses : les rues; hérissée de flèches, de tours et de clochetons : autant d'églises et de chapelles. Ici, la masse imposante de l'église de Sainte-Waudru, noircie par la patine du temps; là, le campanile de l'hôtel de ville. Puis, la campagne, sillonnée par les canaux de Condé et du Centre, qui miroitent au soleil comme deux immenses coulées d'argent fondu, coupée par les voies ferrées, mouchetée de taches blanches encadrées de verdure : de petites fermes ou des maisons de campagne; au loin une forêt de hautes cheminées, d'où sort une fumée opaque qui obscurcit le ciel : le Borinage. Puis encore, le tapis d'un vert sombre du bois de Ghlin; ailleurs, les hauteurs du mont Heribus, du mont Panisel, au pied duquel dort le séduisant village d'Hyon; et tout là-bas, un vaste parallélogramme piqué de points blancs : le champ des morts où reposent les êtres chers, l'un des cimetières du pays les plus riches en mausolées. Enfin, levez-vous la tête, vous voyez planer au-dessus de tout ce panorama le beffroi énorme, majestueux et fier. Tel est à grands traits le spectacle qui s'offre à vos regards du haut du square du château.

Nous venons de jeter un coup d'œil sur le panorama de Mons; le moment est venu de dire quelques mots de ses principaux édifices, en exceptant de ce chapitre l'église de Sainte-Waudru, l'ancienne église de Saint-Germain et l'hôtel de ville, monuments auxquels nous consacrons un article spécial.

L'hôtel du Gouvernement provincial remonte à 1691, mais a été partiellement reconstruit. La salle du Conseil provincial y fut inaugurée le 4 juillet 1843.

C'est en 1848 que fut achevé le Palais de Justice, dont la première pierre avait été posée le 22 novembre 1844. Ce monument, construit entièrement en pierres de taille, a des allures sévères, fort en rapport avec sa destination. De nombreux drames judiciaires célèbres se sont déroulés dans la salle de la Cour d'assises. Citons entre autres l'un des plus fameux : le procès de Bocarmé. Notre regretté Louis Hymans rappelle à ce sujet, dans ses *Notes et Souvenirs*, quelques détails intéressants. Toute la presse belge était représentée au Palais de Justice de Mons et en grande partie la presse de province. Il y avait aussi des correspondants du *Droit* et de la *Gazette des Tribunaux*. La table des sténographes remplissait à elle seule tout le prétoire et empiétait sur les sièges des témoins. L'un de ces *reporters* avait dû prendre pour pupitre un panier qui figurait parmi les pièces de conviction. Il y eut pendant les débats des scènes très curieuses; la déposition de M. Stas, l'éminent chimiste belge, qui avait découvert la nicotine dans le cadavre de Fougny; celle d'Orfila, le chimiste français cité par la défense; celle de la femme



E. Quinquin. phot.
Lyon

Vue du beffroi.

de chambre que Bocarmé avait essayé de séduire, « pour éprouver sa vertu », comme il le déclara à l'audience, sans compter Cherquefosse, qui « parlait devant l'Europe », excitèrent très vivement l'intérêt du public.

Celui-ci se renouvelait tous les jours, et l'on vit se succéder dans la salle une foule de notabilités du pays et de l'étranger.

Il y eut aussi un incident grave. Le président Lyon fit comparoir devant la cour Louis Labarre, rédacteur de *La Nation*, sous prétexte qu'il avait dans un article de son journal manqué au respect dû à la justice. Ce fut un jour de vive émotion et d'intérêt tout spécial... Les procès les plus lugubres ont toujours leur côté comique. Tous les journalistes présents aux débats avaient fait une plainte en cent et un couplets, inspirée de celle de Fualdès, qui se vendit rapidement. L'un des auteurs n'était rien moins qu'un membre de l'Académie de Belgique, un des plus illustres enfants de Mons, le poète Adolphe Mathieu, dont la maison hospitalière fut le rendez-vous permanent de tout ce que le procès avait amené de gens de lettres à Mons.

Nous avons dit ailleurs que le théâtre, construit en 1841, fort bien disposé, fut inauguré le 18 octobre 1843. Une fort belle salle de concerts s'y trouve annexée. C'est là que se donnent les fêtes organisées par la *Société des Concerts et Redoutes*. L'origine de cette dernière ne remonte rien moins qu'à l'année 1759. Elle portait jadis le nom de *Société du Concert Bourgeois*, et avait été fondée sous les auspices de l'Académie de musique; nous avons vu au cours de ce chapitre la physionomie que présentaient les fêtes dansantes qui y avaient périodiquement lieu. La Société du Concert donna à Mons l'essor au goût de la musique. Elle fit éclore une foule de talents et naître un grand nombre d'amateurs. Les chefs-d'œuvre de Hændel, de Gluck, de Mozart, etc., y furent exécutés. Rappelons que c'est au Concert Bourgeois, en 1793, que fut exécutée aussi la première œuvre musicale de celui qui devint plus tard le savant directeur du Conservatoire de Bruxelles, François-Joseph Fétis. Avant d'avoir atteint sa neuvième année, il avait écrit un concerto pour le violon avec orchestre. Ce morceau fut joué par son père au Concert et applaudi comme l'œuvre d'un enfant précoce. A neuf ans, il le dit lui-même, Fétis touchait l'orgue de l'église de Sainte-Waudru, accompagnait le chœur des chanoinesses et les anciennes messes de vieux compositeurs allemands et italiens.

La Société des Concerts et Redoutes, issue du Concert Bourgeois, a toujours eu à cœur de pousser au développement de l'art musical. Aussi la plupart des artistes célèbres se sont-ils fait entendre à Mons, grâce à son initiative. Parmi ceux-ci j'aime à citer Faure, dont le séjour à Mons me remémore un plaisant incident.

J'étais alors secrétaire de la société. En cette qualité, j'avais accompagné

l'éminent chanteur au théâtre, où avait lieu une répétition de *La Favorite*, opéra qui devait être joué le soir avec son concours. Au sortir de cette séance, Faure me déclara qu'il chanterait *Les Rameaux*.

— C'est fort bien à vous, fis-je, et merci. Mais où trouver l'orgue indispensable à l'accompagnement du morceau ?

Après avoir bien réfléchi, je me souvins qu'un instrument de l'espèce existait en ville. Il était possédé par un ami.

Mais fils d'artiste, artiste lui-même, ce dernier tenait beaucoup à son orgue et le gardait avec un soin jaloux. Je tentai une démarche auprès de lui pour le prier de me confier le précieux instrument. Après une chaleureuse plaidoirie au nom de la grande cause de l'art musical, il accéda à ma demande.

— Faites donc chercher l'orgue, me dit-il non sans regret ; mais vous me promettez d'en avoir le plus grand soin, vous m'en répondez ?

— Sur ma tête ! fis-je vivement.

Engagement téméraire ! Le soir vint, *La Favorite* fut pour Faure un véritable triomphe. La toile tomba au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Restait *Les Rameaux*. On frappe les trois coups... Soudain, dans la salle retentit un fracas épouvantable ; on eût dit qu'un coup de tonnerre éclatait tout à coup. Au milieu de ce vacarme, une voix lamentable s'écrie : « L'orgue!!! »

L'orgue, sur l'existence duquel j'avais juré de veiller avec le plus grand soin, venait d'être victime d'un grave accident. Approché trop près du rideau, ce dernier en se levant avait arraché la table supérieure de l'instrument, et l'avait projetée avec fracas sur le sol. On baisse la toile. Furieux, je me précipite sur la scène pour gourmander les ouvriers de service, qui sans s'émouvoir me répondent cette phrase terrifiante dans sa simplicité :

« La belle affaire ! Avec quelques bons clous, nous aurons bien vite réparé le mal. » Des clous dans l'orgue ! C'eût été le comble de l'infortune.

Lorsque traversant les couloirs à l'issue de cet incident, je rencontrai mon obligeant camarade, il m'interpella d'un ton anxieux :

— Eh bien ? fit-il.

— Je n'ai qu'une parole, lui dis-je. J'ai répondu de votre orgue sur ma tête et...

Heureusement, il eut le bon esprit d'accepter une rançon : le prix de la réparation du dommage.

Je n'ai jamais perdu le souvenir de ce petit drame, dont l'audition du célèbre baryton fut l'occasion.

Voisin du théâtre s'élève le mont-de-piété, bâti en 1620 sur l'emplacement de l'ancien hôtel des seigneurs d'Enghien.

On doit à l'architecte Joseph Hubert plusieurs monuments importants : la



E. Quéquin. phot. Mon.

Vue de l'école normale.

prison cellulaire, construite en 1867; le tir communal, qui remonte à la même époque; l'hôpital civil, à pavillons isolés, qui date de 1875; et, enfin, l'école normale, un des plus beaux édifices récemment érigés à Mons.

Un nouvel athénée, fort bien aménagé, vient de s'élever sur l'emplacement de l'ancien.

Parmi les églises, outre la cathédrale de Sainte-Waudru à laquelle nous consacrons une notice spéciale, nous devons citer l'église de Sainte-Élisabeth, érigée en paroisse en 1516. Détruite par un incendie — épisode auquel il a été fait allusion dans ce chapitre, — elle fut reconstruite de 1718 à 1730, sous la direction de l'architecte Claude-Joseph de Bettignies. Le campanile en est fort gracieux. Quant à l'église de Saint-Nicolas en Havré, elle se distingue par une riche ornementation. Les stalles ont pour auteur le sculpteur Charles-Augustin Fonson. Ce temple, dont la tour remonte à 1424, fut détruit par un incendie et réédifié de 1665 à 1701. Mentionnons pour mémoire l'église de Saint-Nicolas en Bertaimont, qui ne présente aucune particularité remarquable. Mons possède un grand nombre d'églises, de chapelles annexées aux divers couvents disséminés dans la ville, tels que les couvents des Rédemptoristes, des Ursulines, des Sœurs noires, du Sacré-Cœur, des Capucins, etc., etc.

Le Wauxhall est le lieu de rendez-vous de la société montoise. Les jardins, très heureusement conçus, agrémentés de pièces d'eau, occupent l'emplacement de l'ancien fort des Hollandais. On y organise des fêtes musicales et champêtres fort suivies. Le Parc, qui était jadis bordé de haies et fermé par des portes de fer, clôtures dont il est aujourd'hui débarrassé, est également un lieu de réunion, où l'on donne périodiquement des concerts qui attirent la foule. Les boulevards entourent la ville d'une ceinture verdoyante de l'aspect le plus séduisant.

Tout concourt donc pour faire de la cité montoise la digne capitale du Hainaut, l'une des plus riches provinces de la Belgique.



ROYAUME DE LUXEMBOURG
CARRÉE DE LA GARE

CAFE DUCAL

GRAND CAFE DE LUXEMBOURG

RESTAURANT

CAFE DE LA POSTE

CAFE RESTAURANT
DU GRAND LUXEMBOURG

RESTAURANT

Luxembourg, 1905

COLLECTION NATIONALE



MONS

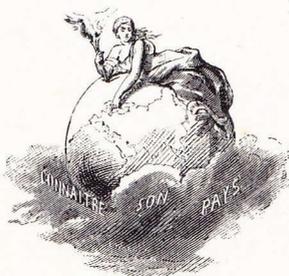
ET LE BORINAGE

BELCEIL. — L'ABBAYE DE CAMBRON

PAR

ALBERT DUBOIS

PHOTOGRAPHIES DE E. QUÉQUIN
ET NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46